



IBSA

.brussels

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse



BAROMÈTRE CONJONCTUREL DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

SEMESTRIEL

N° 31 – Printemps 2016



SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES



LE BAROMÈTRE CONJONCTUREL DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

N° 31 • Printemps 2016

Équipe de réalisation

Auteurs

Sabrina Cipriano, Aynah Gangji, Pierre-François Michiels.

Le chapitre 2.2.B. Chômage a été rédigé par Sandy Van Rechem de l'Observatoire bruxellois de l'emploi d'Actiris.

Comité scientifique

Xavier Dehaibe, Aynah Gangji, Pierre-François Michiels, Astrid Romain

Coordination de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA)

Astrid Romain

Mise en page et impression

Bietlot Imprimerie

Traduction

Brussels Translation

Éditeur responsable

Christian Lamouline, Secrétaire général du Service public régional de Bruxelles

Pour plus d'informations

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA)

Tél. 02/800 38 60 – Fax 02/800 38 23

Service public régional de Bruxelles

Boulevard du Jardin Botanique, 20 – 1035 Bruxelles

ibsa@sprb.brussels

Inscrivez-vous à la newsletter sur www.ibsa.brussels et téléchargez-y la version PDF du Baromètre.

Dépôt légal: Éditions IRIS – D/2016/6374/257

Tous droits réservés. Toute reproduction totale, partielle, ou sous forme transformée est interdite, sauf autorisation écrite de la part de l'IBSA. L'usage d'extraits de la présente publication est cependant autorisé moyennant une mention de la source.





Table des matières

L'ESSENTIEL DE LA CONJONCTURE	4
1. CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE	5
1.1 Tassement de la croissance économique mondiale	5
1.2 Croissance stable en Belgique	7
2. CONJONCTURE À BRUXELLES	9
2.1 Activité économique	9
A. Les dernières données de la comptabilité régionale	9
B. Analyse de la conjoncture récente	11
C. Analyse par branche d'activité	12
D. Démographie des entreprises	19
2.2 Marché du travail	22
A. Emploi	22
B. Chômage	26
GLOSSAIRE	30
RÉFÉRENCES	33
LISTE DES TABLEAUX	34
LISTE DES GRAPHIQUES	35

Les graphiques, tableaux et commentaires se basent sur les informations disponibles en date du 20 avril 2016, sauf mention contraire.

L'essentiel de la conjoncture

- De nombreux freins structurels pèsent sur l'**activité économique mondiale**: la mutation économique chinoise, les goulets d'étranglement dans de nombreux pays émergents, le sous-investissement et le chômage élevé au sein des pays avancés, la crise du secteur pétrolier... Ces facteurs agissent négativement sur les fondamentaux macro-économiques, particulièrement ceux des pays émergents. En conséquence, la croissance économique mondiale a légèrement ralenti, passant de 3,3 % en 2014 à 3,0 % en 2015, et devrait poursuivre au même rythme en 2016.

- Toujours soutenue par des politiques monétaires extrêmement interventionnistes, la croissance économique des pays avancés s'est par contre maintenue, voire accélérée, notamment au sein de la **zone euro**. L'activité économique de cette dernière, soutenue par la consommation des ménages, a en effet augmenté de 1,5 % en 2015, contre 0,9 % en 2014. De nombreux problèmes structurels doivent cependant encore être résolus pour rendre la croissance européenne pérenne: investissements planchers, chômage élevé, faible mobilité de capital à l'intérieur de la zone euro... Dans ce contexte, la croissance économique de la zone euro n'arriverait au mieux qu'à se maintenir en 2016.

- La **Belgique** est, quant à elle, caractérisée par une croissance stable depuis deux ans, avec des taux de croissance du PIB en glissement annuel autour de 1,3 %-1,4 %. Le pays a pourtant profité des mêmes facteurs bénéfiques que la zone euro en 2015. La croissance économique belge a en effet été principalement soutenue par la consommation privée, qui n'avait plus augmenté autant depuis 2010, sous l'effet notamment de la hausse du pouvoir d'achat des ménages et d'une reprise sur le marché du travail. L'activité économique en Belgique devrait augmenter légèrement moins en 2016 qu'en 2015, avec un taux de croissance du PIB de 1,2 %, selon les dernières prévisions du Bureau fédéral du Plan (février 2016).

- L'indicateur synthétique conjoncturel de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA) montre également une stagnation de la **croissance économique à Bruxelles** en 2015. On note toutefois une dégradation conjoncturelle fin 2015, qui semble se poursuivre début 2016. Ces dernières évolutions pourraient indiquer que l'on se dirige vers un très léger ralentissement de la croissance de l'activité économique bruxelloise en 2016.

- L'analyse des chiffres d'affaires des différentes branches d'activité confirme cette évolution mitigée en seconde partie d'année 2015. Les dernières données disponibles montrent qu'au second semestre, l'activité dans l'industrie et dans la construction oscille le long de la tendance de long terme sans évolution conjoncturelle marquée. La situation conjoncturelle a continué à se détériorer dans les branches du commerce de gros, des autres services non-financiers

aux entreprises et du transport et entreposage. Dans les services financiers, les marges d'intermédiation sont restées stables et le portefeuille de crédits au sein des établissements financiers a légèrement augmenté au cours du second semestre 2015. Enfin, la branche du commerce de détail a évolué de manière dynamique, amenant une note positive. Elle pourrait cependant être affectée dans les prochains mois par les répercussions potentielles du lockdown en novembre 2015 et celles des attentats de mars 2016. Ces événements ne devraient toutefois entraîner qu'un effet à court terme sur l'emploi et l'activité économique à Bruxelles qui resterait essentiellement circonscrit à quelques branches d'activité (commerce, horeca, éventuellement transport et entreposage et arts et spectacle).

- Fin 2015, la Région bruxelloise comptait 97 171 **entreprises** actives assujetties à la TVA. Entre juillet et décembre de cette même année, 5 515 entreprises ont été créées à Bruxelles et 3 899 ont cessé leur activité. Dans les deux cas, la situation a évolué favorablement par rapport à l'année précédente. Il en va de même pour les faillites qui ont fortement reculé au second semestre 2015. Avec un total de 871 faillites prononcées durant cette période, les dépôts de bilan ont baissé de 23 % en glissement annuel. Le redressement, certes modéré, de l'activité économique en 2014 et la stabilisation attendue de la croissance en 2015, toujours en mode mineur, ont certainement contribué à cette évolution globalement positive en matière de démographie des entreprises à Bruxelles durant la seconde moitié de 2015.

- Enfin, la reprise sur le **marché du travail bruxellois**, amorcée en 2014, s'est poursuivie à un rythme modéré. Le nombre d'emplois créés en 2015 serait légèrement supérieur à celui de 2014, grâce notamment au dynamisme de l'activité intérimaire, mais reste néanmoins limité par l'absence de relance dynamique de l'activité économique. Des signes d'essoufflement apparaissent en outre en fin d'année. Si ils perdurent, l'emploi à Bruxelles pourrait augmenter légèrement moins en 2016 qu'en 2015. Le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) est en baisse constante depuis novembre 2014. En février 2016, il est pour la première fois, depuis juillet 2009, tombé à nouveau sous la barre des 100 000 demandeurs d'emploi. Le recul du chômage dans la Région de Bruxelles-Capitale est en partie lié au renforcement des procédures d'activation des demandeurs d'emploi, ainsi qu'aux changements apportés à la réglementation relative à l'allocation d'insertion. L'amélioration de la conjoncture économique depuis le printemps 2013 et le redressement du marché du travail inhérent expliquent également la baisse. Enfin, les mesures mises en place liées au chômage à Bruxelles, comme la Garantie jeunes, jouent certainement aussi un rôle, et ce tout particulièrement au niveau du chômage des jeunes. Le chômage devrait normalement poursuivre sa tendance baissière en 2016, même si cette baisse pourrait s'atténuer dans les mois à venir.

1. Contexte macroéconomique

1.1 Tassement de la croissance économique mondiale

TABLEAU 1 : **Perspectives internationales**

	2014	2015				2016	
	Total	I	II	III	IV	Total	Total (e)
Taux de croissance du PIB en volume ⁽¹⁾ (%)							
<i>Chine</i>	7,3	7,0	7,0	6,9	6,8	6,9	6,5
<i>États-Unis</i>	2,4	2,9	2,7	2,1	2,0	2,4	2,0
<i>Japon</i>	-0,1	-1,0	0,7	1,7	0,8	0,4	0,8
<i>Zone euro</i>	0,9	1,3	1,6	1,6	1,6	1,5	1,4
<i>Allemagne</i>	1,6	1,1	1,6	1,7	1,3	1,4	1,3
<i>France</i>	0,2	1,0	1,1	1,2	1,4	1,1	1,2
Taux d'inflation ⁽²⁾ (%)							
<i>Zone euro</i>	0,4	-0,3	0,2	0,1	0,2	0,0	0,9
<i>États-Unis</i>	1,3	-0,9	-0,9	-0,8	-0,3	-0,7	1,0
Taux de chômage ⁽²⁾ (%)							
<i>Zone euro</i>	11,6	11,2	11,0	10,7	10,5	10,9	10,4
<i>États-Unis</i>	6,2	5,6	5,4	5,2	5,0	5,3	4,7

⁽¹⁾ Données désaisonnalisées et corrigées des effets calendaires. Voir glossaire pour une définition d'évolution en volume. Pourcentage de variation à un an d'écart.

⁽²⁾ Moyenne de la période, pourcentage de variation à un an d'écart de l'indice des prix à la consommation harmonisé pour le taux d'inflation, données désaisonnalisées pour les taux de chômage.

(e) estimations

Source : OCDE

En 2015, l'environnement économique international est caractérisé par les éléments suivants:

- La poursuite du ralentissement structurel de la croissance économique **chinoise**, qui est passée de 14 % en 2007 à 7 % en 2015¹. Ce ralentissement reflète notamment la **transition graduelle vers un modèle économique s'appuyant davantage sur la consommation intérieure**. Étant donné le poids prépondérant de la Chine dans l'activité économique mondiale, l'impact de cette mutation se fait ressentir sur l'ensemble du globe. Notamment, la baisse de la production industrielle et des investissements chinois affectent fortement ses principaux partenaires commerciaux, dont les pays d'Asie orientale et les pays exportateurs de matières premières. Les effets sont jusqu'à présent plus limités et indirects au sein des pays avancés.
- La **chute des prix des matières premières**, dont celui du pétrole, qui perdure depuis maintenant presque deux ans. Celles-ci subissent la faiblesse de la demande

mondiale de manière générale et de la Chine en particulier. Le cours du pétrole fait également les frais du bras de fer qui se joue entre les États-Unis et les pays de l'OPEP pour des gains de parts de marché dans la production de pétrole. Après un redressement temporaire en début d'année 2015, le cours du Brent a de nouveau plongé. Au total, il a baissé de 47 % en 2015 – soit la chute la plus forte jamais enregistrée –, après une contraction de 9 % en 2014. Au mois de janvier 2016, le baril de Brent s'affichait à 31 dollars, son niveau le plus bas depuis 12 ans (graphique 1). L'effondrement des prix des matières premières soutient la demande intérieure dans les pays avancés, en augmentant le pouvoir d'achat des ménages ainsi qu'en réduisant le coût de production des entreprises. Il fait par contre reculer la croissance économique des pays émergents fortement dépendants de leurs exportations de matières premières.

- Une **récession importante en Russie et au Brésil**, qui exerce une pression à la baisse sur la croissance

¹ OCDE (février 2016)

économique mondiale. Ces deux pays sont fortement affectés par les bas prix de l'énergie prévalant actuellement sur les marchés. De plus, le Brésil, comme d'autres pays émergents, fait face à d'importants problèmes d'offre, notamment d'un sous-développement en matière d'infrastructures.

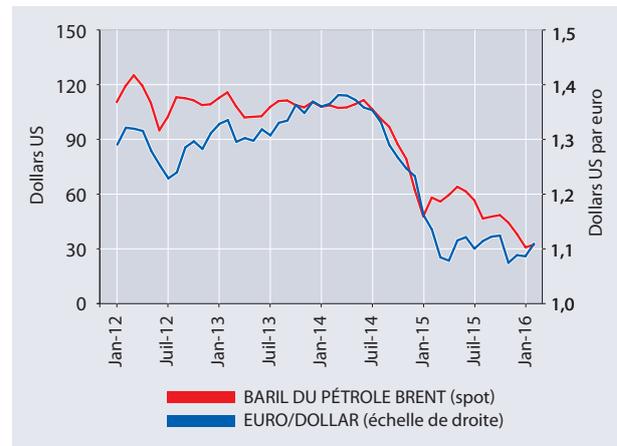
- Des **politiques monétaires encore extrêmement expansionnistes** dans de nombreux pays avancés, même aux États-Unis. Ceux-ci prennent cependant le chemin d'une normalisation très progressive de leur politique monétaire. La mise en circulation d'un tel flot de liquidités depuis maintenant plusieurs années entraîne une forte volatilité sur les marchés financiers, notamment obligataires (Natixis, mars 2016a). Ces politiques monétaires très interventionnistes ne parviennent néanmoins pas à faire remonter l'inflation, qui se maintient à des niveaux très bas pour des raisons structurelles (sous-investissements dans les pays émergents, faible dynamisme des salaires et chômage élevé dans les pays avancés, crise du secteur pétrolier, ...).

L'ensemble de ces éléments a principalement affecté la croissance des pays émergents qui a ralenti en 2015. Du fait des interconnexions importantes des chaînes de production, la production industrielle mondiale a également été caractérisée par un essoufflement de sa croissance tout au long de l'année 2015, qui transparaît aussi dans les chiffres du commerce international (graphique 2).

La croissance économique au sein des pays avancés est par contre restée stable en 2015 (notamment aux États-Unis même si quelques signes d'essoufflement apparaissent après six années de croissance), voire s'est accélérée, entre autres au sein de la zone euro.

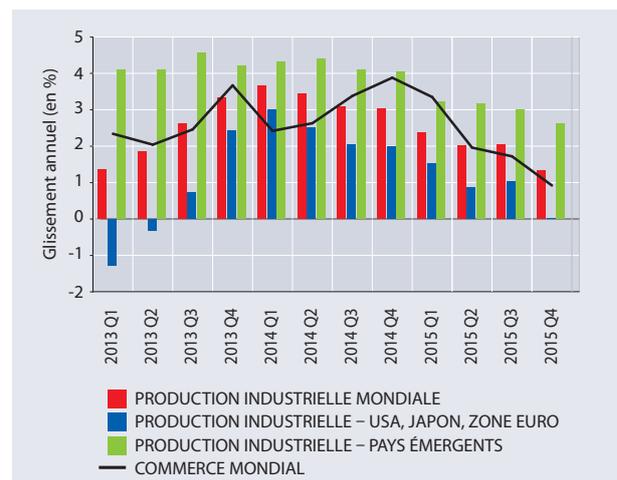
Cette dernière a en effet connu une croissance de son activité économique de 1,5 % en 2015, soit légèrement plus élevée qu'en 2014 (tableau 1), grâce principalement à la consommation privée. Les ménages ont en effet dépensé plus, encouragés par la baisse du chômage – qui reste néanmoins élevé – et la hausse des créations d'emploi ainsi que par la baisse du prix du pétrole et des taux d'intérêt fort bas. La zone euro souffre par contre du ralentissement des échanges internationaux même si le maintien de l'euro à un niveau faible face au dollar joue en sa faveur. Son activité industrielle est également affectée par le ralentissement de la croissance des pays émergents. Quant aux investissements des entreprises, malgré des conditions financières favorables, ils restent à un niveau largement inférieur à 2008, souffrant notamment d'une inflation et de perspectives d'inflation faibles. L'inflation n'a en effet pas dépassé 1 % depuis deux ans et demi en zone euro et est à nouveau repassée en négatif en février 2016 (tableau 1). De nombreux problèmes structurels restent donc encore

GRAPHIQUE 1 : Cours du pétrole et taux de change euro/dollar



Source : U.S. Energy Information Administration, BCE

GRAPHIQUE 2 : Production industrielle et commerce dans le monde



Source : Centraal Planbureau

à résoudre pour rendre la croissance européenne pérenne (insuffisance des investissements entraînant la dégradation de la capacité productive, chômage élevé, faible mobilité de capital à l'intérieur de la zone euro...) (Natixis, mars 2016b).

Au final, la croissance économique mondiale a légèrement ralenti en 2015 (passant de 3,3 % en 2014 à 3,0 % en 2015), freinée finalement par des facteurs plutôt structurels, qui devraient encore être présents cette année. Ceci implique que les tendances actuelles devraient se poursuivre en 2016, et que la croissance économique mondiale se stabiliserait à 3,0 % en 2016, selon les dernières prévisions de l'OCDE².

² OCDE (février 2016)

1.2 Croissance stable en Belgique

TABLEAU 2 : **Chiffres-clés pour la Belgique**

	2014	2015					2016
	Total	I	II	III	IV	Total	Total (e)
Taux de croissance du PIB en volume ⁽¹⁾ (%)	1,3	1,3	1,5	1,3	1,4	1,4	1,2
Taux de croissance des composantes du PIB en volume ⁽¹⁾ (%)							
<i>Dépenses de consommation finale des particuliers</i>	0,4	1,1	1,3	1,2	1,6	1,3	0,9
<i>Dépenses de consommation finale des pouvoirs publics</i>	0,6	0,8	0,3	0,0	0,0	0,3	0,1
<i>Formation brute de capital</i>	7,0	13,6	0,5	-5,4	0,3	2,0	-0,2
<i>Exportation de biens et services</i>	5,4	4,2	3,4	3,2	2,7	3,4	4,1
<i>Importation de biens et services</i>	5,9	7,7	3,5	1,3	2,9	3,8	3,3
Marché du travail (%)							
<i>Taux de croissance de l'emploi intérieur ⁽¹⁾</i>	0,3	0,7	0,8	0,9	1,0	0,8	0,7
<i>Taux de chômage (définition standardisée Eurostat) ⁽¹⁾</i>	8,5	8,6	8,6	8,1	8,7	8,5	7,9
Taux d'inflation (%)	0,3	-0,5	0,5	0,8	1,4	0,6	1,5

Note: Variation par rapport à l'année précédente, hormis pour le taux de chômage et le taux d'inflation qui sont des moyennes sur la période.

⁽¹⁾ Voir glossaire

(e) estimations

Sources : BNB, BfP

L'activité économique en Belgique a stagné en moyenne annuelle en 2012 et 2013. Une embellie conjoncturelle s'est toutefois dessinée à partir de la mi-2013, les taux de croissance du PIB en glissement annuel s'affichant chaque trimestre un peu plus à la hausse, pour atteindre 1,4 % début 2014 et ne plus réellement bouger depuis. La croissance économique belge a donc été similaire en 2014 et 2015 (de respectivement 1,3 % et 1,4 %, tableau 2), contrairement à celle de la zone euro qui s'est accélérée sur ces années.

La Belgique a pourtant profité des mêmes facteurs bénéfiques que la zone euro (voir section précédente). En 2015, sa croissance économique a été principalement soutenue par la consommation privée, qui n'avait plus augmenté autant depuis 2010, sous l'effet notamment :

- de la hausse du pouvoir d'achat des ménages faisant suite à la forte chute des prix des matières premières, et ce en dépit du saut d'index;
- d'une amélioration sur le marché du travail.

L'emploi augmente en effet à nouveau depuis le deuxième trimestre 2014, sa croissance en glissement annuel étant chaque trimestre un peu plus élevée. Au quatrième trimestre 2015, elle s'élevait à 1 %, un peu au-dessus de sa moyenne sur la période 2000-2015. Au total, sur l'ensemble de l'année 2015, l'emploi a augmenté de 0,8 %, soit 38 000 emplois, nettement plus qu'en 2014 (0,3 %)

(tableau 2). Cette reprise sur le marché du travail s'explique par la légère relance de l'activité économique depuis le milieu de 2013 ainsi que par la politique de modération des coûts salariaux mise en œuvre en 2009 et appuyée par de nouvelles mesures en 2015 (BNB, février 2016). Alors qu'il n'avait affiché qu'une reprise limitée en 2014, c'est l'emploi salarié qui a le plus participé à l'augmentation de 2015.

Une analyse sectorielle révèle que les services marchands sont les principaux moteurs de la croissance en 2015, malgré que les créations d'emploi soient nettement moins soutenues que dans le passé par le dispositif des titres-services. Ce dernier arrive en effet tout doucement à maturité et subit également les conséquences du relèvement du coût horaire. Le secteur non-marchand accuse, quant à lui, une baisse de ses effectifs en 2015 en raison des mesures d'économie prises par les pouvoirs publics.

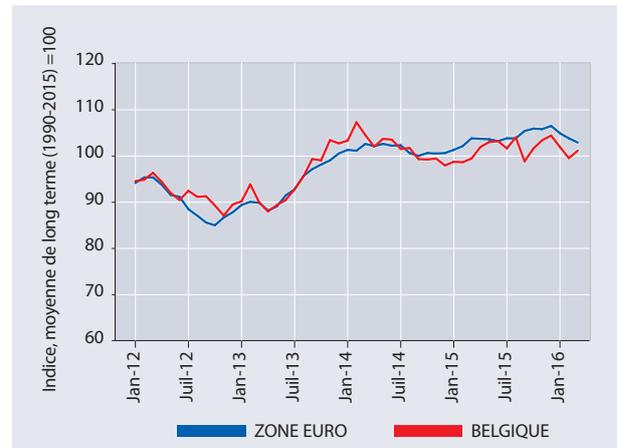
La politique de modération salariale a également permis une évolution favorable des coûts intérieurs qui a soutenu la position concurrentielle de la Belgique par rapport à ses principaux partenaires commerciaux.

La Belgique a cependant souffert des mêmes problèmes structurels que la zone euro, dont un niveau insuffisant de ses investissements, malgré les facteurs de soutien qui ont prévalu : degré d'utilisation des capacités de production dans l'industrie manufacturière supérieur à sa valeur moyenne depuis 2013, augmentation des prévisions de

demande dans l'industrie, conditions de financement très favorables tant internes qu'externes notamment grâce à la politique monétaire extrêmement accommodante de la Banque Centrale Européenne (BNB, février 2016). Après correction des transactions liées à des dossiers ponctuels, les investissements ont augmenté de 1,8 % en 2015, contre 3,8 % en 2014 (Bureau fédéral du Plan, février 2016).

La fin de l'année 2015 et le début de 2016 sont caractérisés par une dégradation de la confiance des chefs d'entreprise et des consommateurs qui s'inquiètent de la dégradation des perspectives économiques de manière générale mais également de leur propre situation financière (graphique 2). Selon les dernières prévisions du Bureau fédéral du Plan de février 2016, l'activité économique en Belgique devrait augmenter légèrement moins en 2016 qu'en 2015, avec un taux de croissance du PIB de 1,2 %, sous l'influence du ralentissement de la croissance tant de la consommation privée que de la consommation publique. La Belgique s'en sort donc un peu moins bien que le reste de la zone euro qui, pour rappel, afficherait une croissance de 1,4 % en 2016 (tableaux 1 et 2). L'emploi augmenterait, quant à lui, de 0,7 % en 2016 (soit un léger ralentissement de la croissance), ce qui représente une hausse nette de 30 000 emplois, toujours sous l'influence des nouvelles mesures visant à limiter le coût du travail ainsi que de la croissance, même modérée de l'activité économique (tableau 2). L'emploi public devrait par contre continuer à diminuer. Quant au nombre de personnes au chômage, il ne devrait pas bouger en 2016. On dénombrerait en

GRAPHIQUE 3: Indicateur de sentiment économique en zone euro et en Belgique (données désaisonnalisées)



Source: Eurostat

effet 579 000 demandeurs d'emploi inoccupés en 2016, un nombre équivalent à celui de 2015, la baisse observée cette année-là (de 19 000 personnes) ne devrait en effet pas se poursuivre en 2016. Le chômage se maintient donc à un niveau élevé, nettement supérieur à celui d'avant la crise, le nombre de DEI atteignant en 2008 500 000 personnes.

2. Conjoncture à Bruxelles

2.1 Activité économique

A. Les dernières données de la comptabilité régionale

TABLEAU 3 : Évolution de la valeur ajoutée en volume dans les principales branches d'activité en 2014

Branches d'activité (NACE-BEL 2008)	Part dans la valeur ajoutée totale en 2013 (en %)	Croissance 2013-2014 (en %)	Contribution à la croissance (en pp)	Contribution au différentiel avec la Belgique (en pp)	Dont structure (en pp)	Dont efficacité (en pp)
<i>Agriculture, sylviculture et pêche, industrie extractive (A, B)</i>	0,0	79,2	0,0	0,01	-0,01	0,02
<i>Industrie manufacturière (C)</i>	3,0	1,6	0,0	-0,08	-0,11	0,03
<i>Production et distribution d'électricité, gaz, vapeur, air conditionné et eau, gestion des déchets et dépollution (D, E)</i>	2,8	7,8	0,2	0,06	0,03	0,03
<i>Construction (F)</i>	2,6	3,8	0,1	-0,08	-0,10	0,01
<i>Commerce de gros et de détail (G)</i>	9,8	0,5	0,0	-0,07	-0,03	-0,05
<i>Transports et entreposage (H)</i>	5,4	-6,4	-0,3	-0,16	0,01	-0,17
<i>Hébergement et restauration (I)</i>	2,0	3,0	0,1	0,01	0,01	0,00
<i>Information et communication (J)</i>	7,6	-2,5	-0,2	-0,25	-0,02	-0,22
<i>Activités financières et d'assurance (K)</i>	17,3	4,7	0,8	0,59	0,43	0,16
<i>Activités immobilières (L)</i>	7,0	0,3	0,0	-0,08	-0,02	-0,06
<i>Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien (M, N)</i>	13,7	0,8	0,1	-0,14	-0,01	-0,13
<i>Administration publique (O)</i>	14,1	-1,1	-0,1	-0,08	-0,05	-0,02
<i>Enseignement (P)</i>	5,5	3,7	0,2	-0,02	-0,05	0,03
<i>Santé humaine et action sociale (Q)</i>	5,5	-0,3	0,0	-0,06	-0,02	-0,05
<i>Autres activités de services (R, S, T)</i>	3,7	0,6	0,0	0,02	0,00	0,02
Total⁽¹⁾	100,0	1,0	1,0	-0,35	0,05	-0,41

pp : point de pourcentage

(¹) Du fait de la méthode de calcul pour la valeur ajoutée en volume, les totaux mentionnés ici sont indicatifs et peuvent différer légèrement des chiffres de la comptabilité régionale.

Source : ICN, calculs IBSA

L'Institut des Comptes Nationaux (ICN) a publié fin février 2016 les chiffres de la comptabilité régionale portant sur l'année 2014 ainsi qu'une révision des données relatives aux années antérieures. Outre les révisions courantes liées au passage de la méthode provisoire à la méthode défini-

tive de compilation des données, des modifications occasionnelles importantes ont été apportées par l'ICN³. Cela explique l'ampleur de certains changements intervenus par rapport aux résultats de l'année passée.

³ Parmi les modifications ayant entraîné un impact sur la valeur ajoutée, on peut entre autres pointer les éléments suivants : utilisation de codes NACE harmonisés, révision des dépenses de recherche et développement, reclassement de certaines unités dans le périmètre du secteur institutionnel S13 (administrations publiques), révision de l'estimation des services de logements, révision des déflateurs nationaux utilisés pour calculer les valeurs ajoutées en volume au niveau régional, etc.

Ces éléments jouent en particulier sur les chiffres bruxellois qui se caractérisent par une plus grande volatilité en raison de la petite taille de la Région par rapport à la Flandre et la Wallonie. Il convient donc d'interpréter les résultats issus de la comptabilité régionale avec une certaine prudence, notamment pour Bruxelles. Cette remarque vaut également pour les données produites sur base de la méthode définitive, c'est-à-dire pour les années t-3⁴ et précédentes, même si les indications fournies au niveau sectoriel restent globalement correctes.

• Révision de 2013

Selon les chiffres révisés, l'activité économique en Région bruxelloise s'est à nouveau contractée en 2013 et de façon plus marquée que l'année précédente. En effet, la croissance de la valeur ajoutée en volume⁵ pour Bruxelles en 2013 a fait l'objet d'une importante révision à la baisse, avec désormais un taux de -1,2 % contre +0,5 % précédemment. Cette contraction de l'activité économique bruxelloise en 2013 marque un écart conséquent par rapport à la stagnation observée au niveau national cette même année. La Région wallonne a également vu sa croissance corrigée de manière négative en 2013 (passant de +0,5 % à -0,7 %), tandis que la Région flamande a, au contraire, enregistré une légère correction à la hausse (de +0,3 % à +0,6 %). On se rappellera cependant que l'année passée, la croissance de l'activité économique à Bruxelles pour 2012 avait également été sensiblement revue vers le bas (de -0,3 % à -2,0 %), avant d'être remontée à -0,3 % à nouveau dans l'édition actuelle des comptes régionaux.

Au niveau sectoriel, le recul de la valeur ajoutée totale bruxelloise en 2013 s'explique en grande partie par les mauvaises performances de trois branches. En particulier, la contribution à la croissance⁶ largement négative observée dans les « activités financières et d'assurance » a fortement pesé sur l'évolution de l'activité économique régionale. Ensuite, on retrouve les branches « commerce de gros et de détail » et « information et communication » qui ont également contribué de façon négative mais dans une mesure nettement moindre. D'autres secteurs ont à l'inverse soutenu la croissance à travers une contribution positive. C'est le cas notamment des « activités spécialisées et de soutien » ainsi que de la branche « administration publique ».

• Les données provisoires de 2014

Sur base des chiffres provisoires, la croissance de la valeur ajoutée en volume en Région de Bruxelles-Capitale s'est élevée à 1,0 % en 2014 (tableau 3). Bien que légèrement inférieure à la croissance enregistrée pour l'ensemble de la Belgique (1,3 %), cette valeur marque une nette amé-

lioration par rapport à la contraction de la valeur ajoutée bruxelloise en 2013.

Le tableau 3 présente dans un premier volet la contribution des différentes branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée totale de la Région de Bruxelles-Capitale en volume entre 2013 et 2014. Un second volet reprend les résultats de l'analyse shift-share⁷ qui décompose le différentiel de croissance vis-à-vis de la Belgique pour la même période (voir plus loin).

Au niveau bruxellois, le rebond de l'activité économique en 2014 s'explique essentiellement par le redressement enregistré dans la branche des « activités financières et d'assurance ». Après avoir chuté de plus de 6 % l'année précédente, la valeur ajoutée générée dans les services financiers a en effet fortement progressé en 2014, avec une hausse de près de 5 %. Combiné au poids élevé de cette branche dans la structure d'activité de la Région (17 % du total, soit une part trois fois plus grande qu'à l'échelle nationale), ce redressement s'est traduit par une contribution largement positive à la croissance régionale (+0,8 pp). Loin derrière, on retrouve la branche « production et distribution d'électricité, gaz, vapeur, air conditionné et eau », à égalité avec l'enseignement (contribution de 0,2 pp chacune). On note par ailleurs une performance en retrait dans l'importante branche des « activités spécialisées et de soutien » qui représente 14 % de la valeur ajoutée bruxelloise. Ces activités ont connu un ralentissement en 2014 et n'ont contribué à la croissance régionale qu'à hauteur de 0,1 pp, contre 0,4 pp un an plus tôt.

D'autres secteurs ont même enregistré un recul de leur valeur ajoutée en volume en 2014. C'est le cas en particulier des branches « transport et entreposage » (-6,4 %) et « information et communication » (-2,5 %). Dans la mesure où la taille de ces deux branches est plus modeste, l'impact de cette contraction sur la croissance agrégée à Bruxelles est resté limité, avec une contribution de respectivement -0,3 pp et -0,2 pp.

Le différentiel de croissance de la valeur ajoutée en volume entre la Région bruxelloise et la Belgique s'élève à -0,35 pp en 2014 (tableau 3, volet de droite). Sur base de la méthode shift-share⁸, on peut décomposer cet écart de croissance pour l'attribuer soit à une différence de structure d'activité (effet structure), soit aux différences de performance des branches à structure d'activité identique (effet efficacité). En 2014, le déficit de croissance de Bruxelles par rapport à l'ensemble du pays s'explique pour l'essentiel par un effet d'efficacité négatif (-0,41 pp) qui n'est que très légèrement compensé par un effet de structure à peine positif (+0,05 pp). Ci-dessous, on analyse les résultats de cette décomposition plus en détail au niveau des principales branches d'activité.

⁴ Par rapport à l'année de publication des chiffres de la comptabilité régionale.
^{5, 6, 7, 8} Voir glossaire.

En ce qui concerne le faible effet de structure positif, le constat est partagé. D'un côté, Bruxelles affiche une très forte surreprésentation (par rapport à la structure d'activité nationale) dans les « activités financières et d'assurance », une branche dont la valeur ajoutée a sensiblement augmenté au niveau belge. Cette nette prépondérance dans une branche dynamique à l'échelle nationale se traduit par un effet de structure positif élevé qui permet d'expliquer le différentiel avec la Belgique à hauteur de 0,43 pp. De l'autre côté, la Région se caractérise par une sous-représentation dans plusieurs branches qui ont également enregistré une évolution à la hausse de leur valeur ajoutée pour l'ensemble du pays. Il en résulte des contributions négatives à l'effet de structure total. C'est le cas en particulier de l'industrie manufacturière, nettement sous-représentée à Bruxelles (-0,11 pp) et de la construction (-0,10 pp). La branche « administration publique » présente également un effet de structure négatif (-0,05 pp) mais cette fois, cela reflète une forte prépondérance régionale dans une branche dont la valeur ajoutée a reculé au niveau de la Belgique. Dans un contexte marqué par l'austérité budgétaire, la plus forte représentation des administrations publiques à Bruxelles constitue ainsi un élément qui joue en sa défaveur. Pour les autres branches d'activité, l'impact lié à la structure est moins important, voire négligeable.

L'analyse de l'effet d'efficacité sur le plan sectoriel laisse apparaître des contributions négatives dans de nombreuses branches d'activité bruxelloises, signifiant qu'elles ont enregistré un taux de croissance de leur valeur ajoutée inférieur par rapport au niveau national. La branche « information et communication », dont l'activité s'est contractée en 2014 à Bruxelles alors qu'elle a progressé pour l'ensemble de la Belgique, affiche la plus forte contribution négative (-0,22 pp). Derrière, on retrouve la branche « transport et entreposage » (-0,17 pp), avec une valeur ajoutée en net recul au niveau belge, mais davantage encore au niveau bruxellois. L'importante branche des « activités spécialisées et de soutien » complète ce podium, avec un effet d'efficacité négatif s'élevant à -0,13 pp. Bien que le volume d'activité ait progressé dans ce secteur à Bruxelles, la croissance y a été sensiblement plus dynamique à l'échelle nationale. La seule contribution largement positive à l'effet d'efficacité est à noter dans les services financiers (+0,16 pp). Le redressement de la valeur ajoutée dans cette branche a en effet été plus vigoureux à Bruxelles.

Pour résumer, les résultats de l'analyse shift-share concernant le différentiel de croissance de la valeur ajoutée négatif entre la Région bruxelloise et la Belgique en 2014 permettent de dresser le bilan suivant. D'une part, la structure d'activité de la Région ne lui a pas permis de bénéficier autant que la Belgique de l'embellie conjoncturelle qui a profité à certaines branches d'activité en 2014 (notamment l'industrie et la construction). D'autre part, Bruxelles a été pénalisée par une dynamique de croissance moins favorable qu'au niveau belge dans de nombreuses branches d'activité. Enfin, sans la bonne performance réalisée par le secteur financier bruxellois (forte croissance combinée à un poids important), le différentiel se serait encore creusé davantage en défaveur de la Région.

GRAPHIQUE 4: Indicateur synthétique conjoncturel



Source : IBSA

B. Analyse de la conjoncture récente

L'indicateur synthétique conjoncturel⁹ de l'activité économique développé par l'IBSA (graphique 4) est calculé à partir des statistiques mensuelles issues de l'enquête conjoncturelle de la BNB. Cet indicateur permet d'évaluer en un coup d'œil les évolutions conjoncturelles récentes à Bruxelles.

Il présente une bonne qualité prédictive de la croissance du PIB bruxellois. Au regard des évolutions passées, l'indicateur synthétique dépeint fidèlement la dégradation de l'activité économique bruxelloise intervenue début 2011 et qui a perduré deux ans. La valeur de l'indicateur a ainsi atteint un creux en avril 2013. Cet épisode s'est traduit par une contraction du PIB à Bruxelles en 2012 et 2013 (cf. section précédente).

L'indicateur conjoncturel apporte également un éclairage sur la temporalité de la reprise enregistrée en 2014 : la situation conjoncturelle s'est nettement redressée à partir du printemps 2013 et l'embellie s'est prolongée jusqu'à la fin de l'hiver 2014. L'amélioration aura cependant été de courte durée, puisqu'à partir d'avril 2014, la conjoncture bruxelloise se dégrade à nouveau, même si ce n'est que légèrement au regard de l'épisode récessif précédent. Sur l'ensemble de l'année 2014, les valeurs de l'indicateur sont toutefois en moyenne supérieures à celles de 2013. Ces observations cadrent parfaitement avec les conclusions qui ressortent de la section précédente, attestant d'une reprise de l'activité économique modérée en 2014.

En 2015, l'indicateur synthétique évolue en dent de scie, indiquant une succession de courtes périodes d'embellies et de détériorations conjoncturelles, souvent de faible ampleur. Globalement, sur l'ensemble de l'année, l'indicateur reste cependant très proche du niveau observé en 2014. Ces évolutions

⁹ Voir glossaire.

témoignent donc finalement plus d'une croissance économique régionale qui reste stable et modérée, à l'image de ce qui est observé au niveau national.

Les dernières valeurs de l'indicateur synthétique laissent néanmoins supposer une dégradation conjoncturelle fin 2015, qui se poursuivrait début 2016. Cette évolution indique que la trajectoire de croissance économique à Bruxelles resterait au mieux plate en 2016, voire se tasserait très légèrement, en ligne avec les prévisions établies au niveau national.

L'analyse qui suit au niveau des principales branches d'activité confirme d'ailleurs une évolution mitigée durant la deuxième moitié de 2015 de l'activité économique au sein de la Région bruxelloise. Les données relatives au chiffre d'affaires montrent une évolution de l'activité autour de la tendance de long terme sans cycle conjoncturel majeur dans les branches de la construction et de l'industrie (hors cokéfaction et raffinage). La situation conjoncturelle s'est détériorée dans les branches du commerce de gros, des autres services non-financiers aux entreprises et du transport et entreposage. L'activité a en revanche continué d'évoluer favorablement dans le commerce de détail, seule branche qui reste réellement dynamique.

C. Analyse par branche d'activité

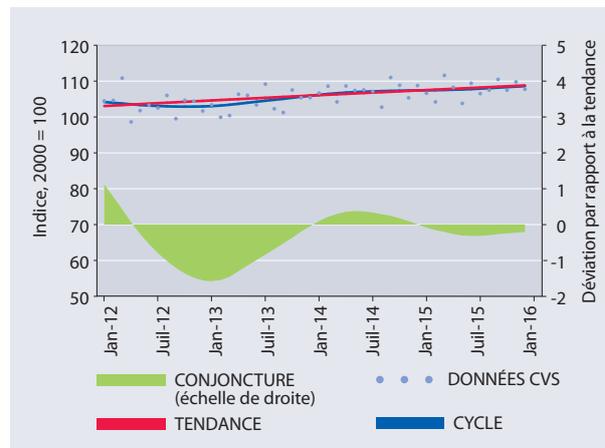
On peut noter à travers les outils d'analyse conjoncturelle utilisés dans ce chapitre, l'impact de la période prolongée de stagnation, voire de récession pour certaines années, traversée par la Région, et plus généralement par la Belgique et par la zone euro. En effet, la prolongation de cycles conjoncturels plutôt négatifs finit par peser sur l'estimation des tendances de long terme. Dans cette édition du Baromètre, ces dernières sont revues à la baisse de manière sensible sur base des méthodes d'estimation économétriques mises en œuvre ici pour les trois branches suivantes : « informations et communication », « activités spécialisées, scientifiques et techniques et de services administrations et de soutien » et « fabrication de coke et de produits pétroliers raffinés ». Comme les données de base historiques ne changent pas, l'allure de certains graphiques représentant l'évolution du cycle de conjoncture s'en retrouve peu à peu modifiée pour le passé. La révision progressive des tendances est donc légitime et influence les perspectives qui peuvent se dégager des analyses conjoncturelles proposées ci-dessous.

• Production industrielle et services directement liés

Industrie

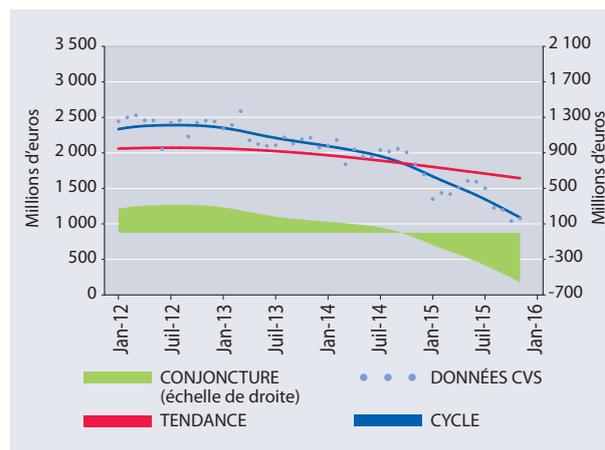
La **production industrielle nationale** a continué d'évoluer de manière peu vigoureuse en deuxième partie d'année 2015, prolongeant un mouvement observé depuis 2014. Sur le long terme, l'indice national de la production industrielle selon l'enquête PRODCOM (graphique 5) montre

GRAPHIQUE 5 : Évolution conjoncturelle de l'indice national de production industrielle



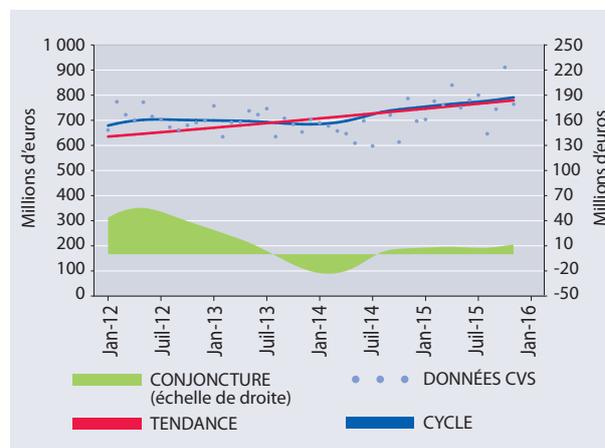
Source : SPF Economie – Direction générale Statistique – Statistics Belgium, calculs IBSA

GRAPHIQUE 6 : Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Cokéfaction et raffinage, RBC



Source : SPF Economie – Direction générale Statistique – Statistics Belgium, calculs IBSA

GRAPHIQUE 7 : Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Industrie, RBC



Note: Hors cokéfaction et raffinage

Source : SPF Economie – Direction générale Statistique – Statistics Belgium, calculs IBSA

une tendance de plus en plus plate, le taux de croissance en glissement annuel de cette dernière diminuant au fil des mois pour atteindre 1,3 % en décembre 2015. Tout au long de l'année 2015, la production industrielle a évolué dans une phase de conjoncture négative, même si celle-ci demeure peu significative par rapport à ce qui est observé pour les années 2012 et 2013, le cycle conjoncturel s'écartant à peine de la tendance de long terme. La production industrielle belge, très ouverte sur l'extérieur subit le ralentissement de l'activité économique mondiale observée ces derniers mois et plus spécifiquement celui des pays émergents, qui freine leurs volumes importés. Au sein des économies avancées, la production industrielle a marqué un coup d'arrêt au dernier trimestre 2015 (voir chapitre 1 et graphique 2). Pour 2016, les perspectives de croissance du PIB des pays avancés et émergents, en légère baisse par rapport à 2015, laissent présager une évolution similaire de la production industrielle mondiale, qui pourrait également s'observer en Belgique.

Au niveau des types de biens produits, des dynamiques distinctes sont observées. Au cours du second semestre 2015, la croissance de la production des biens d'investissement est redevenue positive et progresse à un rythme relativement soutenu (environ +5,0 % en glissement annuel). C'est une nette amélioration par rapport à la première partie d'année, où leur rythme de croissance était encore négatif, avec une évolution d'environ -0,7 % en glissement annuel. L'indice de la production de biens intermédiaires, plus sensible à la conjoncture de par le fait que les industries productrices de biens intermédiaires adaptent leurs capacités de production en fonction des évolutions de l'activité économique, a par contre stagné en deuxième partie d'année. Quant à l'indice de production des biens de consommation, la décélération de sa croissance entamée à l'automne 2014, s'est poursuivie tout au long de l'année 2015, poussant la croissance globale de l'indice de la production nationale vers le bas au deuxième semestre 2015.

Dans cette édition du Baromètre, le chiffre d'affaires de la branche « fabrication de coke et de produits pétroliers raffinés » (graphique 6) est analysé séparément des autres branches de l'**industrie bruxelloise** (graphique 7). En effet, l'activité de raffinage à Bruxelles représente à elle seule la moitié du chiffre d'affaires de l'industrie bruxelloise et subit de plein fouet la forte chute des cours des produits pétroliers observée depuis l'été 2014 (voir chapitre 1). Ce qui influence négativement le chiffre d'affaires de la branche « fabrication de coke et de produits pétroliers raffinés », et celui de l'industrie bruxelloise de manière plus générale.

Une fois la branche liée aux activités de raffinage enlevée, l'évolution de l'activité dans l'industrie bruxelloise est res-

tée relativement stable au cours de l'année 2015 dans la lignée de ce qui est observé au niveau national. Le chiffre d'affaires selon les statistiques de la TVA dans cette branche (graphique 7) a continué d'évoluer légèrement au-dessus de la tendance de long terme, qui reste haussière, même si l'année 2015 est marquée par l'absence de cycle significatif pour cette branche. Les valeurs de chiffre d'affaires observées en novembre 2015 remontent progressivement vers les niveaux d'avant la première crise de 2008.

Les observations faites au niveau national dans les grandes branches d'activité industrielles se confirment au niveau du chiffre d'affaires régional. Le chiffre d'affaires dans l'industrie bruxelloise est largement tiré au second semestre 2015 par la production de biens d'investissement, particulièrement dynamique, avec une évolution en glissement annuel d'environ +15 % entre juin et novembre 2015. Cette nette hausse du chiffre d'affaires pour ce type de bien pourrait soutenir positivement l'activité dans l'industrie bruxelloise dans les mois à venir et amener la branche à poursuivre son évolution dans un cycle conjoncturel positif.

Pour les biens de consommation, une stabilité du chiffre d'affaires est observée au second semestre 2015. Quant aux biens intermédiaires, l'évolution du chiffre d'affaires montre des taux de croissance positifs en glissement annuel jusqu'en octobre 2015, impulsion qui s'est ensuite amenuisée sur la fin de la période étudiée. De fait, la croissance du chiffre d'affaires en glissement annuel est passée dans le rouge avec une perte de -13 % en glissement annuel en novembre 2015.

Le chiffre d'affaires au sein de la branche « fabrication de coke et de produits pétroliers raffinés » (graphique 6), sensible à l'évolution du cours du pétrole qui a nettement chuté depuis l'été 2014 (graphique 1), a continué d'évoluer en phase de conjoncture négative au second semestre 2015. Au fil de l'année 2015, la chute du chiffre d'affaires s'est en outre accélérée. Ce mouvement est tel qu'en novembre 2015, dernière donnée définitive disponible pour ce Baromètre, il a atteint un niveau qui n'avait plus été observé depuis mai 2009, point bas au cœur de la crise économique. La conjoncture a ainsi été à ce point négative qu'elle a fait plier la tendance de long terme. Au vu des perspectives macro-économiques internationales qui présagent en 2016 une croissance de l'activité économique au sein des pays avancés oscillant entre 1 % et 2 % en fonction des pays ainsi qu'un maintien à un niveau bas du cours du pétrole, il est probable que cette branche d'activité continue d'évoluer en conjoncture négative dans les mois à venir, se stabilisant toutefois aux alentours des points bas actuels.

Construction

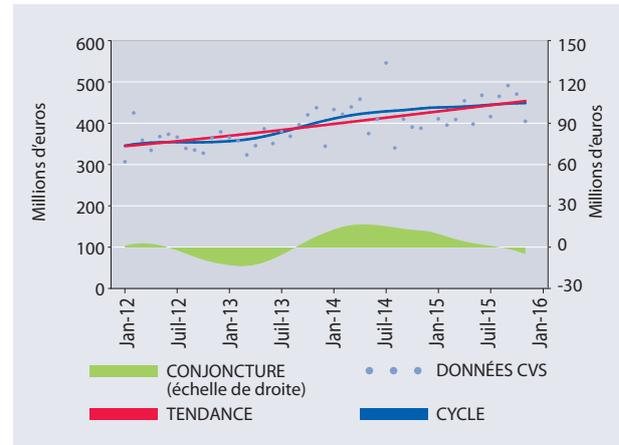
La situation conjoncturelle dans la branche de la construction (graphique 8) a continué de se dégrader au cours du second semestre 2015, mouvement qui a démarré pendant l'été 2014. Le recul conjoncturel a ramené le chiffre d'affaires de la branche légèrement sous sa tendance de long terme en septembre 2015, marquant le début d'une phase conjoncturelle négative. Le ralentissement de la croissance du chiffre d'affaires apparaît en particulier dans la sous-branche « construction de bâtiments », qui représente 50 % du chiffre d'affaires de la construction. La douceur des températures durant l'automne 2015, les taux hypothécaires extrêmement bas et l'anticipation de la fin de la TVA à taux réduit (6 %) sur les travaux de rénovation pour les bâtiments de 5 à 9 ans appliqués à partir du 1^{er} janvier 2016 auraient laissé présager une activité davantage soutenue dans cette branche. Ce qui ne s'est pas avéré dans les faits.

L'évaluation des carnets d'ordres par les entrepreneurs belges de la branche de la construction selon les enquêtes de conjoncture de la BNB (graphique 9) laisse augurer une amélioration de l'activité dans cette branche dans les mois à venir en Région bruxelloise. De fait, la perception des entrepreneurs quant à leur activité future s'améliore depuis l'automne 2015, même si cet enthousiasme semble s'être stabilisé au premier trimestre 2016. En Région bruxelloise, les demandes de permis de bâtir pour la construction de nouveaux bâtiments résidentiels augmentent entre avril et octobre 2015, les rénovations étant relativement stables. Combinés à des taux d'intérêts des crédits hypothécaires toujours extrêmement bas, ces divers éléments laissent présager une amélioration progressive de l'activité de cette branche au fil de l'année 2016.

Transport et entreposage

Traditionnellement, cette branche d'activité, fortement liée aux activités de production, est sensible au cycle conjoncturel (graphique 10¹⁰). Au cours du second semestre 2015, le chiffre d'affaires de cette branche a continué d'évoluer sous sa tendance de long terme jusqu'au milieu de l'été 2015, évolution dont l'amplitude s'est ensuite stabilisée en octobre et novembre 2015. La branche a ainsi affiché de mauvaises performances tout au long de l'année 2015. Cette faiblesse de l'activité dans cette branche est en ligne avec les situations conjoncturelles esquissées ci-dessus dans les autres branches bruxelloises liées aux activités de production. L'effet de l'application au 1^{er} avril 2016 de la taxe kilométrique à Bruxelles pour les véhicules destinés au transport de marchandises, en remplacement de l'euro-vignette et de la diminution de la taxe de circulation annuelle, pour les camions à partir de 3,5 tonnes sur l'activité de cette branche est à suivre dans les mois à venir.

GRAPHIQUE 8 : Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Construction, RBC



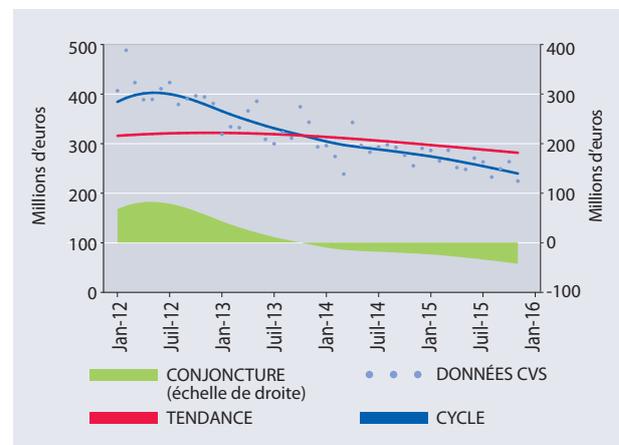
Source : SPF Economie – Direction générale Statistique – Statistics Belgium, calculs IBSA

GRAPHIQUE 9 : Évaluation des carnets d'ordres dans la construction en Belgique*



* Résultat d'enquêtes, solde de réponses, centré réduit, moyenne mobile à 3 mois
Source : BNB, calculs IBSA

GRAPHIQUE 10 : Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Transports et entreposage, RBC



Source : SPF Economie – Direction générale Statistique – Statistics Belgium, calculs IBSA

¹⁰ Par rapport au graphique présenté dans le Baromètre d'automne 2015, la sous-branche 49 « Transport terrestre » a été retirée du chiffre d'affaires du fait de fortes fluctuations résultant du transfert d'entreprises entre diverses branches de la nomenclature NACE. Ce transfert intra-branche modifie l'allure de l'évolution du chiffre d'affaires de cette sous-branche 49, sans que cela soit lié à une quelconque évolution de la conjoncture.

Commerce de gros

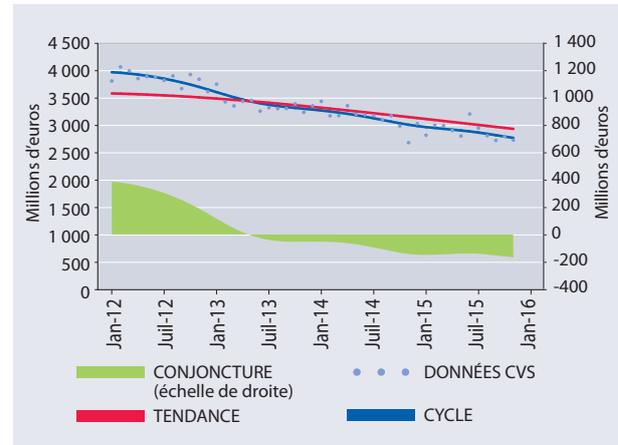
Comme pressenti dans la dernière édition de ce Baromètre de par les perspectives de demande dans le commerce en Région bruxelloise, orientées à la baisse jusqu'à l'été 2015, le chiffre d'affaires de la branche « commerce de gros » (graphique 11) a continué de diminuer en deuxième partie d'année 2015. De fait, il a poursuivi son évolution en-dessous de sa tendance de long terme. Le cycle conjoncturel négatif qui est observé depuis la mi-2013, a eu pour effet une révision de la tendance de long terme de cette branche, qui est maintenant orientée à la baisse depuis ce moment. En fin d'année, le chiffre d'affaires de la branche affiche toutefois un rythme de décroissance plus lent par rapport au neuf premiers mois de 2015 : en octobre et novembre 2015, dernières données définitives disponibles, le taux de croissance en glissement annuel est d'environ -2,3 % pour -9,5 % entre janvier et septembre 2015. Le niveau du chiffre d'affaires de cette branche a évolué tout au long de l'année 2015 en-dessous de sa tendance de long terme. Ce recul prolongé a pour effet que le chiffre d'affaires a atteint des niveaux historiquement bas qui n'avaient plus été observés depuis 10 ans (2005). Ce ralentissement prolongé de l'activité est en ligne avec le niveau d'activité peu dynamique de l'industrie bruxelloise et de la branche « transport et entreposage » en 2015.

Les perspectives de la demande dans le commerce en Région bruxelloise (graphique 12) amènent des notes positives au schéma esquissé ci-dessus et laissent augurer une embellie conjoncturelle dans la branche du « commerce de gros » dans les mois à venir qui pourrait ramener le chiffre d'affaires vers sa tendance de long terme. De fait, depuis l'été 2015, l'appréciation des entrepreneurs quant aux perspectives d'activité de cette branche est fortement orientée à la hausse, les dernières valeurs observées approchant le niveau moyen de long terme.

• Services avancés à la production

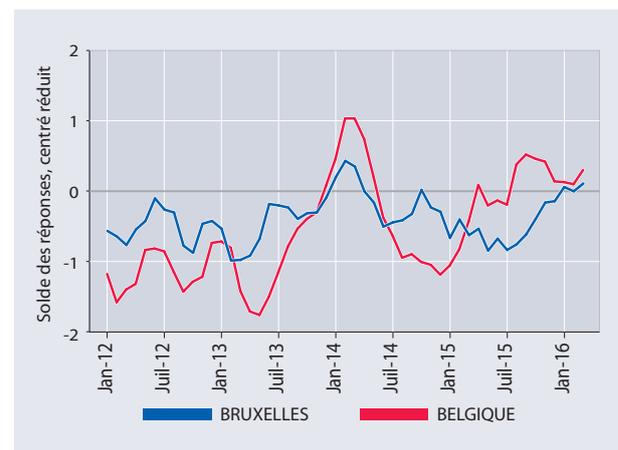
Les branches de services avancés à la production¹¹ représentent une part importante de la valeur ajoutée à Bruxelles (46 % en 2014 pour 31 % en Flandre et 27 % en Wallonie), du fait notamment de la spécialisation administrative et politique de premier plan de la Capitale. L'activité économique régionale est donc plus nettement marquée par les évolutions dans ces branches de services, moins sensibles à la conjoncture. Toutefois dans le cadre d'un contexte conjoncturel morose prolongé dans le temps, comme c'est le cas depuis mi-2011, les branches de services sont forcément touchées par le ralentissement global de l'activité économique.

GRAPHIQUE 11: Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Commerce de gros, RBC



Source : SPF Economie – Direction générale Statistique – Statistics Belgium, calculs IBSA

GRAPHIQUE 12: Perspectives de demande à trois mois dans le commerce*



* Résultat d'enquêtes, solde de réponses, centré réduit, moyenne mobile à 3 mois

Source : BNB, calculs IBSA

¹¹ Voir le glossaire pour la définition de « services avancés à la production ». Ils regroupent les branches suivantes du tableau shift share présenté ci-dessus : J, K, L, M et N.

Information et communication

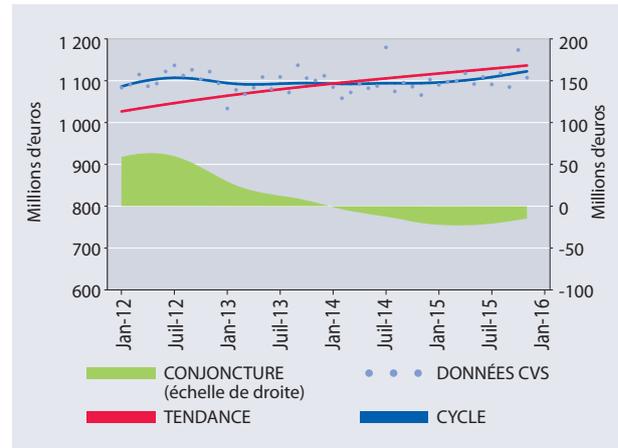
Cette branche regroupe les activités relatives aux technologies de l'information et de la communication. Le chiffre d'affaires de la branche a continué de croître au second semestre 2015 même s'il continue d'évoluer (graphique 13), comme c'était déjà le cas au premier semestre 2015, en-dessous de sa tendance de long terme, prolongeant ainsi une phase conjoncturelle négative. Le chiffre d'affaires de cette branche évolue différemment en fonction des divisions qui la composent. De fait, de belles améliorations de la croissance du chiffre d'affaires sont observées au sein de la division « télécommunications », qui représente 62 % du chiffre d'affaires de la branche, ainsi que de la division « production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision, enregistrement sonore et édition musicale ». La croissance en glissement annuel dans ces deux divisions est redevenue positive au cours de l'année 2015, ce qui n'avait plus été le cas depuis l'année 2011. Alors que pour d'autres divisions qui composent cette branche, la croissance du chiffre d'affaires continue de marquer le pas. C'est notamment le cas pour l'édition, les activités informatiques, la programmation et diffusion de programmes de radio et télévision, ce qui explique que l'activité de cette branche a continué d'évoluer dans une phase de conjoncturelle négative, mais de faible ampleur. Le scénario envisagé pour l'année 2016 est celui d'une progressive amélioration au fil de l'année, sous l'impulsion d'investissements en télécommunications, avec une remontée du chiffre d'affaires de la branche vers sa tendance de long terme.

Autres services non-financiers aux entreprises

Cette branche regroupe les activités de services spécialisés et de soutien. De par le statut de centre administratif et politique de la Région bruxelloise, il est normal que cette branche soit, en termes de part dans la valeur ajoutée, une des plus importantes de la Région de Bruxelles-Capitale (13,7 % en 2014¹²).

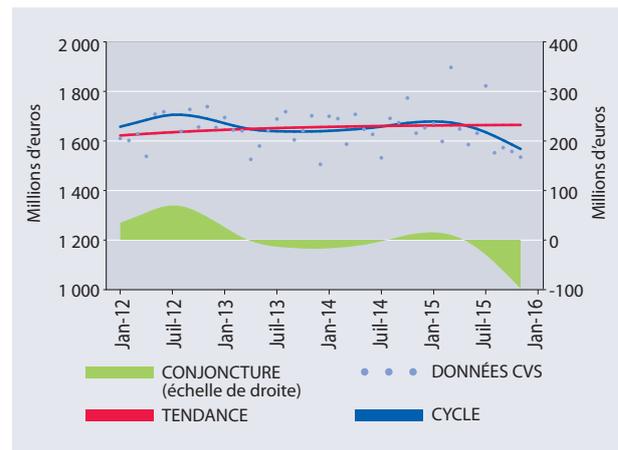
La légère amélioration de la situation conjoncturelle observée au début de l'année 2015 et commentée dans notre dernière édition du Baromètre a été de courte durée et ne s'est pas poursuivie au second semestre 2015 (graphique 14). Le retournement du cycle conjoncturel qui a débuté en février 2015, s'est accentué au fil des mois. Depuis mai 2015, la branche évolue en-dessous de sa tendance de long terme, marquant le début d'une phase conjoncturelle négative. Depuis l'été 2015, cette branche d'activité enregistre même des taux de croissance du chiffre d'affaires négatifs en glissement annuel. Les deux dernières données disponibles du chiffre d'affaires, qui portent sur les mois d'octobre et novembre 2015, indiquent une accélération de ce recul de l'activité au sein de cette branche. Cette évolution est notamment imputable aux branches « activités des sièges sociaux et conseil de gestion », « publicité et études de marchés » et « activités des agences de voyage, voyagistes »

GRAPHIQUE 13: Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Information et communication, RBC



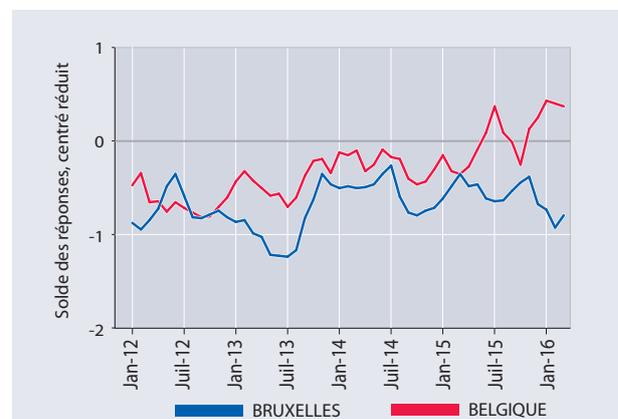
Source: SPF Economie – Direction générale Statistique – Statistics Belgium, calculs IBSA

GRAPHIQUE 14: Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Activités spécialisées, scientifiques et techniques et de services administratifs et de soutien, RBC



Source: SPF Economie – Direction générale Statistique – Statistics Belgium, calculs IBSA

GRAPHIQUE 15: Perspectives d'activité dans les services aux entreprises*



* Résultat d'enquêtes, solde de réponses, centré réduit, moyenne mobile à 3 mois
Source: BNB, calculs IBSA

¹² Dernière donnée disponible de la comptabilité régionale (voir tableau shift share).

dont la croissance du chiffre d'affaires a été négative en glissement annuel sur la plupart des derniers mois disponibles.

Les derniers résultats des perspectives d'activité dans les services aux entreprises tels qu'ils sont ressortis de l'enquête de confiance menée auprès des entreprises (graphique 15) montrent des évolutions contrastées: les entrepreneurs bruxellois se montrent pessimistes à l'égard des perspectives d'activités dans les mois à venir alors qu'au niveau belge, le moral des entrepreneurs est globalement en hausse depuis l'été 2015, en faisant exception des résultats du mois d'octobre qui montrent une pointe de pessimisme. Le lockdown qui a eu lieu en Belgique, et qui a touché en particulier la Région bruxelloise, à la suite des attentats du 13 novembre 2015 de Paris, pourrait pour partie expliquer cette baisse du moral des entrepreneurs bruxellois. Dans les mois à venir, les attentats de Bruxelles de mars 2016, devraient affecter à nouveau le moral des entrepreneurs, et pourraient prolonger cette tendance baissière. Selon les analyses conjoncturelles de l'INSEE, les effets de ces attentats devraient limiter la consommation des ménages à court terme, en particulier dans les secteurs les plus affectés par les attentats (voyage, hébergements, horeca, etc). Le scénario envisagé est qu'il n'y aura pas de réelle embellie conjoncturelle au sein de cette branche qui continuerait d'évoluer dans une phase de conjoncture négative durant une grande partie de l'année 2016.

Services financiers

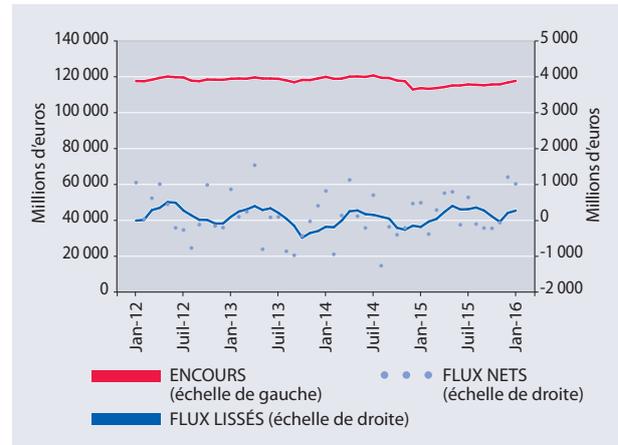
Cette branche est plus difficile à appréhender de façon quantitative, ces services n'étant globalement pas soumis à la TVA. Les activités de cette branche ne sont pas non plus couvertes par les enquêtes de conjoncture de la BNB. L'IBSA dispose ainsi de peu d'informations pour mesurer l'évolution de l'activité au sein de cette branche. Toutefois, au vu de l'importance de cette dernière au sein de l'économie bruxelloise, des indicateurs alternatifs sont utilisés dans cette section afin d'évaluer la marge d'intermédiation, un des principaux déterminants de la valeur ajoutée pour cette branche. Cette marge d'intermédiation varie en fonction :

- du différentiel de taux entre prêts à moyen ou long terme (ici représentés par le taux sur les emprunts d'État à 10 ans) et le financement interbancaire à court terme (Euribor à 3 mois) (graphique 16);
- du volume des encours de crédits¹³ (graphique 17).

Le niveau des taux d'intérêts obligataires est également un indicateur important pour juger de l'environnement opérationnel des compagnies d'assurance (en particulier d'assurance-vie).

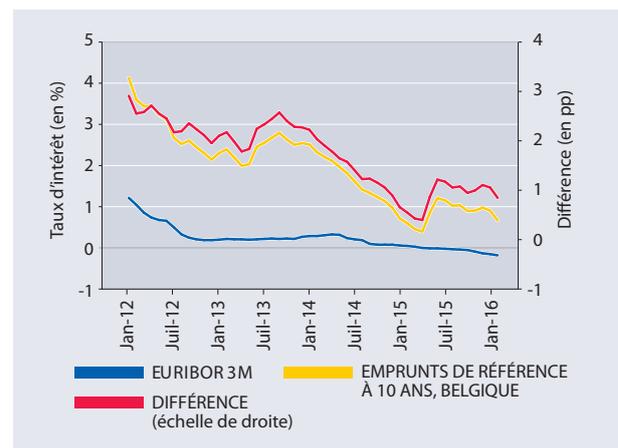
Si les marges d'intermédiation étaient en constante diminution ces dernières années, mars 2015 marque le point de retournement de ce mouvement (graphique 16). La hausse observée s'est toutefois stoppée en juin, et leur évolution s'est depuis plu-

GRAPHIQUE 16: Encours et flux effectifs de crédits en Belgique



Source: BNB, calculs IBSA

GRAPHIQUE 17: Taux d'intérêt de référence pour la marge d'intermédiation bancaire



Source: BNB, calculs IBSA

tôt stabilisée. Le redressement des marges d'intermédiation en 2015 résulte d'une augmentation du taux d'intérêt à long terme à 10 ans et de la poursuite de la chute du taux de l'Euribor à 3 mois¹⁴, devenu historiquement négatif en mai 2015, mouvement baissier qui s'est accéléré au premier trimestre 2016, avec un taux -0,18 % en février 2016, dernière donnée disponible pour ce Baromètre. Ce taux plancher de l'Euribor correspond au taux auquel les échanges interbancaires sont réalisés, ce qui pousse les banques et organismes financiers à arbitrer entre le dépôt de cash à la Banque Centrale Européenne ou le prêt au secteur privé. La hausse des taux d'intérêt à long terme provient de l'achat massif par la BCE d'obligations, ces achats contrôlés détachant de manière générale ces taux du prix du marché. Ne nous trompons pas, ils ne sont pas le signe d'une amélioration du taux de croissance au sein de la zone euro. Les faibles marges des banques (et des compagnies d'assurances), qui proposent des taux de dépôt positifs pour leur client, même si ceux-ci

^{13,14} Voir glossaire.

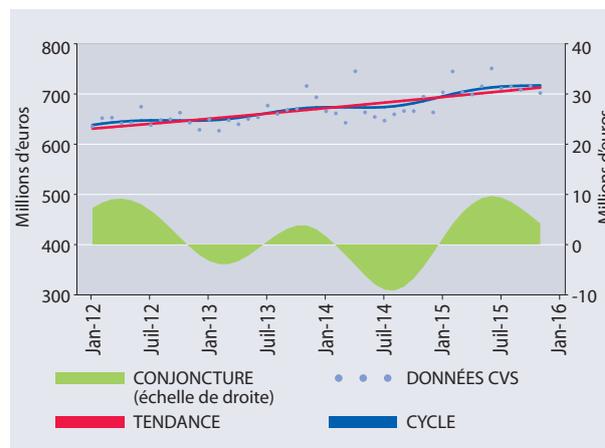
sont très faibles, mais placent à court terme sur le marché interbancaire à des taux négatifs, réduisent leurs profits. Ce qui affectent la valeur ajoutée de cette branche. Au second semestre 2015 et début 2016, les marges d'intermédiations bancaires fléchissent à nouveau légèrement. Étant donné que la BCE devrait poursuivre son programme de rachat dans les mois à venir, ces marges d'intermédiations devraient osciller en 2016 autour des niveaux actuels.

Cette politique monétaire très accommodante de la BCE semble avoir toutefois peu d'effets sur les activités du secteur bancaire dont les encours et les flux de crédits n'évoluent que légèrement à la hausse (graphique 17) depuis le début de l'année 2015. De fait, les crédits accordés aux entreprises en Belgique sont restés limités au second semestre 2015. Les deux dernières données disponibles pour décembre 2015 et janvier 2016, montrent une hausse des encours de crédits, bien que leurs niveaux restent toujours en-deçà de ceux de 2014. Les entreprises avec des situations bilantaires plus fragiles ont davantage de difficultés à accéder au crédit bancaire de par la hausse des conditions posées par les banques pour l'octroi de crédit, notamment en termes de garanties exigées, celles-ci souhaitant préserver leurs résultats au vu des faibles marges d'intermédiation actuelles, examinées ci-dessus. Selon la BNB, un assouplissement de ces conditions de crédit serait toutefois enregistrée depuis 2014. En outre, les prévisions de croissance pour la Belgique, revues légèrement à la baisse pour l'année 2016, et le taux de croissance modeste au niveau national en 2015 (voir chapitre 1), déterminant les perspectives de croissance de la demande adressée aux entreprises, freinent probablement les entreprises dans leurs projets d'investissements. Celles-ci auraient ainsi tendance à moins solliciter de fonds pour réaliser leurs investissements. Les PME, de par leur structure financière interne recourent moins à des sources de financements alternatives (tels que l'émission d'actions), et continuent donc à faire appel aux banques pour financer leur activité même si les montants qu'elles empruntent sont probablement de moindre ampleur. Les grandes entreprises, pouvant activer d'autres sources de financement, auraient tendance à diminuer leur recours à l'emprunt bancaire. Cette situation devrait perdurer dans les mois à venir ce qui laisse présager une évolution similaire des encours de crédits aux niveaux actuels. L'évolution de la valeur ajoutée au sein de ces services financiers resteraient ainsi limitée à Bruxelles.

• Services aux personnes

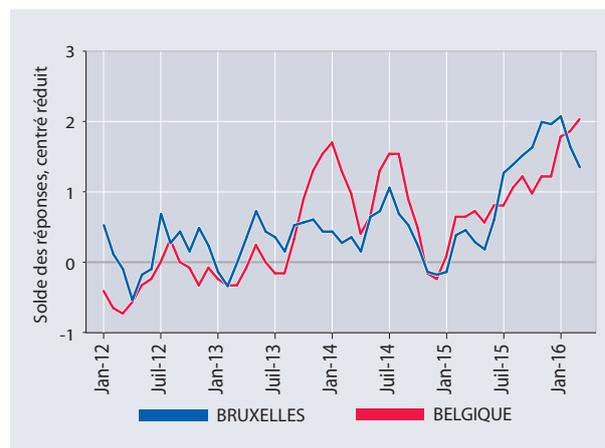
Les activités de services qui sont visées ici sont globalement peu sensibles au cycle conjoncturel, tout comme les services aux entreprises avancés à la production. Les raisons sont néanmoins différentes. Dans ce cas, l'activité dépend principalement du comportement de consommation des ménages et non de celui des entreprises. Les ménages ayant tendance à lisser leurs comportements de consommation, les évolutions conjoncturelles de ces activités sont en général moins marquées.

GRAPHIQUE 18: Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Commerce de détail, RBC



Source : SPF Economie – Direction générale Statistique – Statistics Belgium, calculs IBSA

GRAPHIQUE 19: Prévisions d'achats importants des ménages*



* Résultat d'enquêtes, solde de réponses, centré réduit, moyenne mobile à 3 mois
Source : BNB, calculs IBSA

Commerce de détail

La branche d'activité « commerce de détail » a affiché durant toute l'année 2015 une belle embellie de son chiffre d'affaires. Comme prévu dans notre précédent Baromètre, ce dernier a continué d'évoluer au-dessus de la tendance de long terme au second semestre 2015 (graphique 18). De manière générale, cette branche affiche une évolution de son chiffre d'affaires dynamique au cours de ces dernières années, et apparaît peu influencée par les évolutions conjoncturelles. Les dernières données disponibles indiquent toutefois que le cycle conjoncturel positif dans lequel évolue la branche depuis le début de l'année 2015 s'achève, celui-ci se rapprochant petit à petit de la tendance de long terme. Cette dégradation conjoncturelle reste cependant peu inquiétante, étant donné que le chiffre d'affaires continue d'évoluer autour d'une tendance de long terme haussière.

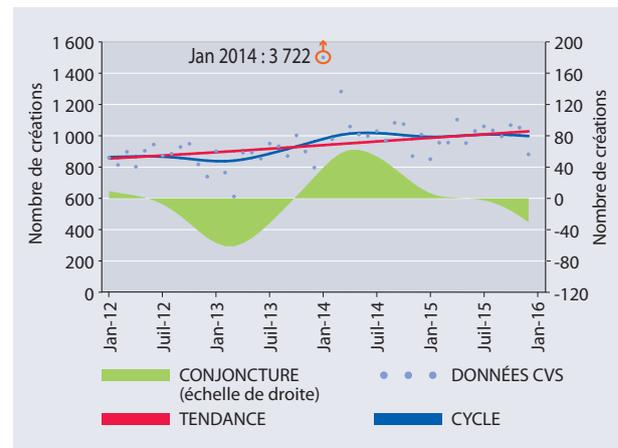
Au vu des prévisions d'achats des ménages (graphique 19), le chiffre d'affaires de cette branche devrait rejoindre sa tendance de long terme en 2016, voire évoluer légèrement en-dessous de celle-ci. De fait, à Bruxelles les prévisions d'achats des ménages sont en baisse depuis le début de l'année 2016, ces derniers prévoyant d'augmenter fortement leur épargne au cours des douze prochains mois. Ce recul ne s'avère pas au niveau belge, où les ménages semblent plus confiants et seraient de plus en plus nombreux à prévoir des achats importants dans les mois à venir. Comme mentionné ci-dessus, les attentats de mars 2016 survenus à Bruxelles, qui ont probablement limité la consommation des ménages, devraient amener un ralentissement dans l'évolution du chiffre d'affaires du commerce de détail en première partie d'année 2016. Les éléments qui ont entraîné le ralentissement de la consommation des ménages bruxellois ne devraient quasi plus peser en seconde partie d'année, ce qui nous laisse présager un rebond de la croissance du chiffre d'affaire dans cette branche. La consommation des ménages devrait également être soutenue par la poursuite attendue de la hausse de l'emploi à Bruxelles (voir partie 2.2. Marché du travail). Ceci est en ligne avec les prévisions au niveau national qui estiment que la consommation des ménages contribuerait de manière significative à la croissance économique belge en 2016.

D. Démographie des entreprises

Fin 2015, la Région de Bruxelles-Capitale accueillait 97 171 **entreprises actives**¹⁵ sur son territoire, soit 11 % du nombre total d'entreprises en activité en Belgique. En glissement annuel, le stock d'entreprises a augmenté de 2,9 % à Bruxelles, contre une hausse de 2,4 % pour l'ensemble du pays. Le nombre d'entreprises continue ainsi d'évoluer plus rapidement au niveau régional, comme c'est le cas depuis plusieurs années.

Au cours du second semestre 2015, un total de 5 515 **créations d'entreprises**¹⁶ ont été enregistrées en Région bruxelloise¹⁷. Par rapport à la même période l'année précédente, cela représente une hausse de 1,1 %. La progression a été nettement plus marquée à l'échelle nationale, avec une croissance de 6,1 % en glissement annuel. Que ce soit à Bruxelles ou pour l'ensemble du pays, le nombre de créations d'entreprises observées durant les six derniers mois de 2015 constitue un record pour cette période de l'année depuis 2008. En ce qui concerne le taux de création¹⁸, la Région continue d'afficher une valeur supérieure à celle calculée pour la Belgique. Ainsi, entre juillet et décembre 2015, on comptabilise 5,7 créations d'entreprises sur le territoire régional pour 100 entreprises actives, alors qu'au niveau national, ce ratio s'élève à 4,6 pour 100.

GRAPHIQUE 20: Évolution conjoncturelle des créations d'entreprises en RBC



Source: SPF Economie – Statistics Belgium, calculs IBSA

Sur le plan de l'analyse conjoncturelle, l'évolution des créations d'entreprises au second semestre 2015 (graphique 20)¹⁹ confirme la dégradation constatée durant les six premiers mois de l'année. La courbe du cycle est passée sous la tendance de long terme en juin et a continué de s'enfoncer de plus en plus en régime négatif entre juillet et décembre. En parallèle, la croissance de long terme du nombre de créations a également poursuivi son évolution à la baisse, à l'œuvre depuis début 2014. Malgré ce ralentissement, la croissance tendancielle au cours du second semestre 2015 reste élevée par rapport aux performances des années précédentes.

Le nombre de **cessations d'entreprises**²⁰ observées à Bruxelles durant le second semestre 2015 s'élève à 3 899 unités. Il s'agit d'une diminution importante par rapport à la même période en 2014, même si le recul est moins marqué qu'à l'échelle nationale (respectivement -12,4 % et -17,3 %). Au niveau bruxellois, il s'agit du troisième trimestre d'affilée à s'inscrire en baisse en glissement annuel. Le nombre d'entreprises qui mettent un terme à leur activité y reste néanmoins élevé, après huit trimestres consécutifs orientés à la hausse – parfois fortement – depuis avril 2013. Comme pour les créations d'entreprises, le taux de cessation²¹ reste également plus élevé en Région de Bruxelles-Capitale qu'au niveau belge. L'écart par rapport à la valeur nationale est cependant légèrement moins important. Au cours des six derniers mois de 2015, on comptabilise ainsi 4,0 cessations pour 100 entreprises actives à Bruxelles, contre un rapport de 3,2 pour 100 pour l'ensemble du pays.

¹⁵ Les données commentées ici concernent uniquement les entreprises assujetties à la TVA reprises en cette qualité dans la Banque-Carrefour des Entreprises. Les chiffres portent sur les unités légales et la localisation géographique repose sur l'adresse du siège social ou du lieu de résidence.

^{16, 18, 20, 21} Voir glossaire.

¹⁷ Sur base des données administratives mensuelles.

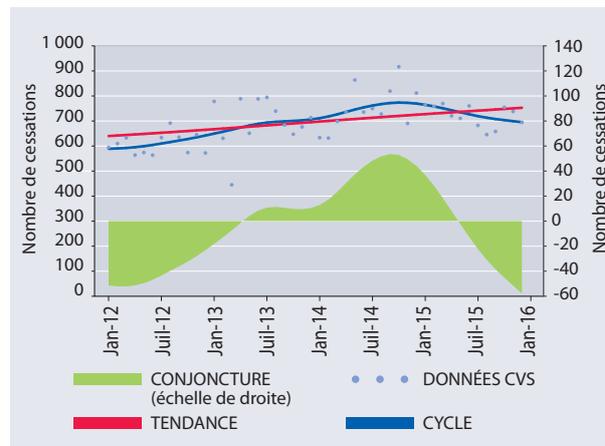
¹⁹ Afin de neutraliser la rupture de série et pouvoir analyser l'évolution conjoncturelle des créations d'entreprises à Bruxelles, le chiffre des (ré)assujettissements relatif à janvier 2014 est traité comme un outlier et ajusté à part dans le modèle.

Sur l'ensemble du second semestre 2015, la courbe du cycle des cessations d'entreprises a évolué en régime favorable, c'est-à-dire sous la tendance de long terme, en s'éloignant de plus en plus de celle-ci (graphique 21). Cette évolution prolonge donc l'amélioration amorcée depuis plusieurs mois. En ce qui concerne la croissance tendancielle du nombre de cessations, le ralentissement progressif enregistré depuis mi-2013 s'est poursuivi jusqu'en décembre 2015 mais a été moins marqué au cours des derniers mois de l'année. Le rythme de la croissance de long terme semble ainsi se stabiliser à des valeurs proches de la moyenne observée entre 2007 et 2011.

Globalement, la situation de la Région de Bruxelles-Capitale en matière de créations et de cessations d'activités a évolué favorablement lorsqu'on compare les données administratives brutes du second semestre 2015 et celles de l'année précédente. La légère hausse des créations et la forte baisse des cessations analysées plus haut se sont ainsi soldées par un total de 1 616 **créations nettes d'entreprises**, venant gonfler le stock d'entreprises présentes sur le territoire régional. L'évolution de ce dernier est toutefois légèrement ralentie par les mouvements d'entreprises entre les trois régions belges et vis-à-vis de l'étranger. En effet, Bruxelles est la seule région à présenter un solde migratoire négatif, ce qui signifie que davantage d'entreprises déménagent pour aller s'établir en-dehors de la Région par rapport au mouvement inverse. Entre juillet et décembre 2015, 1 479 entreprises ont quitté le périmètre bruxellois et 1 266 sont venues s'y établir en provenance de l'extérieur, ce qui donne un solde de -213 unités.

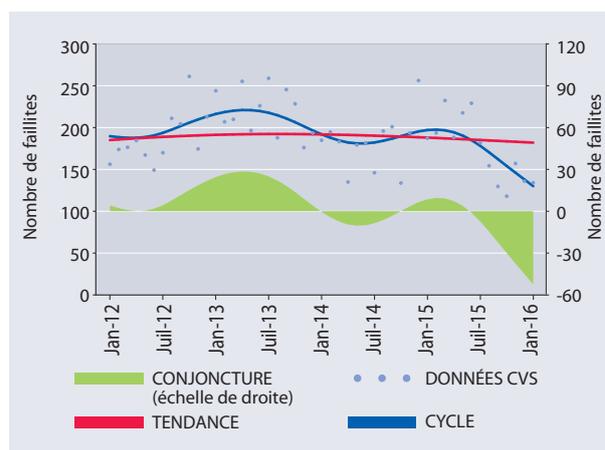
Au cours du second semestre 2015, on a dénombré 871 **faillites**²² à Bruxelles. Il s'agit du score le plus faible enregistré pour cette période de l'année depuis 2007. En glissement annuel, ce nombre représente une diminution de 23,1 %, soit un recul plus marqué qu'au niveau national (-16,6 %). Cette contraction des faillites bruxelloises concerne les deux derniers trimestres de 2015 mais s'est avérée particulièrement forte au quatrième trimestre (-28,9 %). La hausse qui avait été observée durant la première moitié de 2015 aura donc été limitée dans le temps. Après les fortes baisses déjà observées précédemment (cinq trimestres consécutifs entre octobre 2013 et décembre 2014), il faudra voir si cela annonce un retour durable vers des niveaux de faillites moins élevés. On est en effet encore loin des valeurs enregistrées avant la crise de 2008-2009. Sur l'ensemble de 2015, le nombre de dépôts de bilan prononcés à Bruxelles est ainsi revenu à un niveau situé entre les chiffres de 2010 et 2011. Il en va de même en Wallonie alors que la Flandre est déjà repassée sous le seuil qu'elle avait atteint en 2009.

GRAPHIQUE 21: Évolution conjoncturelle des cessations d'entreprises en RBC



Source: SPF Economie – Statistics Belgium, calculs IBSA

GRAPHIQUE 22: Évolution conjoncturelle des faillites en RBC



Source: SPF Economie – Statistics Belgium, calculs IBSA

Au graphique 22, on constate que la situation conjoncturelle en ce qui concerne les faillites d'entreprises s'est fortement améliorée au cours de la seconde moitié de 2015. Alors que le régime de conjoncture était encore défavorable en début d'année, la courbe du cycle est passée sous la tendance en juin et a continué de s'écartier des valeurs de long terme jusqu'en décembre. Le dernier chiffre disponible, celui de janvier 2016, confirme l'embellie, puisqu'une valeur si faible n'avait plus été observée pour la courbe de cycle depuis octobre 2007. Les observations ajoutées depuis la publication du Baromètre précédent ont eu un impact important sur l'estimation de la tendance puisque celle-ci affiche désormais une évolution négative qui s'amorce à l'automne 2013. Les conséquences sur les faillites d'entreprises liées aux épisodes successifs de faible

²² En matière de données relatives aux faillites, la population statistique se compose des entreprises soumises à la loi sur les faillites. En ce qui concerne les données sur les cessations d'entreprises analysées plus haut, ce sont les assujettis TVA qui constituent la population statistique. Ces deux populations sont donc différentes, même si les elles se recouvrent en grande partie. Par ailleurs, les faillites ne représentent qu'une part relativement faible des cessations (13 % à Bruxelles en 2015) puisqu'une entreprise peut mettre un terme à son activité pour d'autres motifs.

croissance économique, voire de récession, que l'on a connus par le passé semblent donc progressivement s'estomper. Il n'est pas toujours évident d'établir un lien direct entre le climat conjoncturel et l'évolution des faillites, dans la mesure où des facteurs de nature administrative ou réglementaire peuvent perturber l'interprétation des séries. On peut toutefois penser que le redressement, même timide, de l'activité économique en 2014 et 2015 joue un rôle important dans l'amélioration de la situation sur le front des faillites.

Au niveau sectoriel, ce sont les branches d'activité du commerce, de l'horeca et de la construction qui comptabilisent le plus grand nombre de dépôts de bilan en Région bruxelloise. Elles concentrent respectivement 29 %, 18 % et 12 % des entreprises déclarées en faillite sur le territoire régional durant le second semestre 2015. Ensemble, ces trois branches totalisent donc près de 6 faillites sur 10. Avec 102 cas enregistrés pendant cette période, contre 165 l'année précédente, le secteur de la construction affiche la plus forte diminution parmi ces trois branches (-38 %). Dans l'horeca, le nombre d'entreprises en faillite a baissé de 22 % en glissement annuel, pour atteindre 161 unités entre juillet et décembre 2015. Enfin, la situation a également évolué favorablement pour le commerce qui enregistre un recul de 19 %. Ce secteur reste néanmoins de loin le premier en termes de faillites, avec 254 cas observés au second semestre 2015.

Plusieurs branches de moindre importance (parts dans le total des faillites à Bruxelles comprises entre 5 % et 9 %) ont encore connu une amélioration durant les six derniers mois de 2015 par rapport à l'année précédente. Le recul a été particulièrement marqué dans les branches « information et communication » et « activités spécialisées, scientifiques et techniques » (respectivement -40 % et -37 % en glissement annuel). La diminution a été plus limitée dans les « activités de services administratifs et de soutien » ainsi que dans la branche « transports et entreposage » (-14 % et -6 % de façon respective).

Les 871 faillites prononcées à Bruxelles entre juillet et décembre 2015 ont entraîné 1 659 **pertes d'emplois** au sein des entreprises concernées. La baisse du nombre total de dépôts de bilan constatée durant le second semestre (-23,1 % en glissement annuel) s'est donc accompagnée d'une contraction encore plus importante du nombre d'emplois perdus au niveau bruxellois puisque celui-ci a reculé de 36,2 %. La situation a également évolué de manière favorable pour l'ensemble de la Belgique mais de façon moins marquée. À l'échelle nationale, la diminution des faillites et celle des pertes d'emplois qu'elles ont provoquées ont été d'une ampleur similaire, aux alentours de 16,5 %.

Au vu de l'ensemble des données analysées plus haut, on peut conclure que la Région bruxelloise a connu une évolution positive en matière de démographie des entreprises durant la seconde moitié de 2015.

Le constat est particulièrement favorable pour Bruxelles en ce qui concerne les faillites puisque leur nombre a fortement diminué au second semestre 2015, avec une baisse plus importante qu'au niveau national. Par rapport au pic atteint

en 2013 – aussi bien à Bruxelles qu'en Belgique – le recul a également été plus marqué du côté bruxellois. Le niveau des faillites reste cependant encore élevé si on le compare avec les chiffres de 2007. L'amélioration observée se manifeste en particulier dans les branches du commerce, de l'horeca et de la construction. On peut supposer que ces activités ont bénéficié de la relative bonne tenue de la consommation privée ces dernières années.

Du côté de créations et cessations d'entreprises, l'amélioration a été moins marquée qu'au niveau de la Belgique, celle-ci ayant enregistré au deuxième semestre 2015 une hausse plus importante des créations et un recul plus net des cessations. Ce constat s'inscrit dans le contexte d'une embellie conjoncturelle qui semble avoir moins profité à l'économie bruxelloise. La reprise de l'activité économique en 2014 est en effet restée modeste et plus limitée à Bruxelles qu'au niveau national. De même, selon les projections pour 2015, la croissance bruxelloise devrait poursuivre sur un rythme modéré. Et les dernières valeurs de l'indicateur synthétique conjoncturel laissent entrevoir un certain essoufflement au niveau de la Région.

Cependant, pour les premiers mois de 2016, plusieurs facteurs sont susceptibles d'influencer positivement la démographie des entreprises à Bruxelles. Premièrement, la croissance de l'activité économique, même si elle reste modérée, ne devrait pas fléchir de façon trop marquée sur l'ensemble de l'année. La consommation privée continuerait de soutenir la croissance malgré un léger ralentissement attendu. Le pouvoir d'achat des ménages devrait en effet continuer d'augmenter sous l'influence de facteurs contraires (poursuite de la baisse des prix des produits pétroliers, hausse de la TVA sur l'énergie, retour de l'indexation...). Ces éléments pourraient avoir un impact positif dans les secteurs qui dépendent de la consommation des particuliers. Par ailleurs, les effets du tax-shift et de la modération salariale devraient encore apporter un ballon d'oxygène aux entreprises, un point particulièrement important pour celles qui sont actives sur les marchés à l'exportation. Ensuite, les indicateurs restent au vert en ce qui concerne la qualité des comportements de paiement entre entreprises (malgré une dégradation observée à Bruxelles courant 2015) ainsi que pour les conditions de crédit auxquelles elles sont confrontées. Ces deux facteurs bénéficient à la santé financière des entreprises. Enfin, de façon plus spécifique, on peut encore pointer la hausse des transactions immobilières en 2015 qui devrait stimuler l'activité dans le secteur de la construction. Si l'optimisme est donc de mise, des facteurs de risque pourraient limiter l'embellie attendue. Parmi ceux-ci, on retrouve des éléments qui pourraient avoir un effet structurel, comme l'introduction de la caisse blanche dans l'horeca (même si les modalités de la mesure ont été modifiées dernièrement) ou encore la mise en œuvre de la taxe kilométrique pour le transport de marchandises sur route. D'autres événements en revanche ne devraient entraîner qu'un effet à court terme. C'est le cas en ce qui concerne les répercussions potentielles du lockdown de Bruxelles en novembre 2015 et celles des attentats de mars 2016. Ces différents facteurs risquent de peser sur des secteurs qui concentrent déjà une grande part des faillites d'entreprises sur le territoire bruxellois, comme le commerce et l'horeca.

2.2 Marché du travail

A. Emploi

• Les dernières données de la comptabilité régionale²³

TABLEAU 4: Évolution de l'emploi intérieur bruxellois dans les principales branches d'activité en 2014

Branches d'activité (NACE-BEL 2008)	Poids dans l'emploi intérieur (en %)	Croissance 2013-2014 (en %)	Contribution à la croissance (en pp)	Contribution au différentiel avec la Belgique (en pp)	Dont structure (en pp)	Dont efficacité (en pp)
<i>Agriculture, sylviculture et pêche, industrie extractive (A, B)</i>	0,0	41,0	0,0	0,02	0,01	0,01
<i>Industrie manufacturière (C)</i>	3,3	0,2	0,0	0,25	0,18	0,07
<i>Production et distribution d'électricité, gaz, vapeur, air conditionné et eau, gestion des déchets et dépollution (D, E)</i>	1,3	-1,1	0,0	0,00	0,00	0,00
<i>Construction (F)</i>	3,0	1,7	0,0	0,15	0,05	0,10
<i>Commerce de gros et de détail (G)</i>	9,8	-1,5	-0,2	-0,11	0,01	-0,12
<i>Transports et entreposage (H)</i>	6,9	-1,2	-0,1	0,01	-0,01	0,02
<i>Hébergement et restauration (I)</i>	3,9	0,9	0,0	0,00	0,01	-0,01
<i>Information et communication (J)</i>	3,0	-1,6	0,0	-0,07	0,00	-0,07
<i>Activités financières et d'assurance (K)</i>	8,3	-0,3	0,0	0,01	-0,07	0,08
<i>Activités immobilières (L)</i>	0,9	1,9	0,0	0,01	0,00	0,00
<i>Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien (M, N)</i>	19,5	1,8	0,4	-0,12	0,02	-0,14
<i>Administration publique (O)</i>	17,3	-0,5	-0,1	-0,06	-0,02	-0,04
<i>Enseignement (P)</i>	7,7	1,7	0,1	-0,01	-0,01	0,00
<i>Santé humaine et action sociale (Q)</i>	9,7	1,2	0,1	-0,09	-0,05	-0,04
<i>Autres activités de services (R, S, T)</i>	5,4	0,7	0,0	0,01	0,01	0,00
Total	100,0	0,4	0,4	0,01	0,14	-0,13

pp : point de pourcentage.

Source : ICN, calculs IBSA

La légère embellie conjoncturelle de l'activité économique bruxelloise entre le printemps 2013 et celui de 2014 (cf. section 2.1) n'a engendré que 2 500 créations nettes d'emplois en 2014. Cela correspond à une hausse de l'emploi intérieur²⁴ bruxellois de 0,4 % en terme relatif, après deux années de contraction. Cette augmentation est presque entièrement imputable à l'emploi indépendant, qui a crû de 3 % – soit une des plus fortes croissances de ces dix dernières années. Les créations nettes d'emplois sala-

riés sont, quant à elles, au point mort après deux années de contraction.

Cette légère hausse de l'emploi a néanmoins été suffisante pour compenser les pertes des deux années antérieures. On comptabilisait au total 690 393 emplois en 2014, soit un niveau à peine plus élevé (+0,2 %) que celui de 2011, juste avant que l'activité économique bruxelloise n'entre dans la deuxième phase récessive succédant à la crise éco-

²³ Les dernières statistiques de la comptabilité régionale ont été publiées par l'ICN en février 2016. En ce qui concerne 2014, il s'agit ici également de données provisoires, cf. commentaire section 2.1.

²⁴ Voir glossaire.

nomique et financière. Cette récession a eu des répercussions plus négatives sur l'emploi à Bruxelles que le fort recul de l'activité économique de 2009, qui n'avait pas engendré de baisse de l'emploi dans la Région. Le marché du travail bruxellois a cependant été moins touché par les deux vagues récessives qui ont suivi la crise économique et financière que le marché du travail belge. Si on prend comme point de départ l'année 2008, juste avant le déclenchement de la crise, l'emploi a depuis augmenté plus fortement à Bruxelles qu'au niveau national (respectivement de 2,2 % et 2,7 %).

La première partie du tableau 4 présente trois indicateurs permettant d'analyser l'évolution de l'emploi intérieur par branche d'activité: la part de chaque branche dans le total de l'emploi régional en 2014, le taux de croissance de l'emploi dans chacune de ces branches entre 2013 et 2014 et leur contribution à la croissance²⁵ de l'emploi total sur cette période.

La faible croissance de l'emploi à Bruxelles en 2014 dissimule des évolutions contrastées en fonction de la branche d'activité considérée, qui prolongent généralement les tendances sectorielles observées ces dernières années.²⁶ Ainsi, les créations nettes d'emplois ont été les plus importantes dans les branches « enseignement », « santé humaine et action sociale » et surtout « activités spécialisées et de soutien » (M et N), en ligne avec la contribution essentielle de ces trois branches à la croissance de l'emploi intérieur régional depuis plusieurs années. Les activités spécialisées et de soutien expliquent, à elles seules, presque l'entièreté de la hausse de l'emploi, contribuant positivement à sa croissance à hauteur de 0,4 pp. L'augmentation est principalement attribuable au dynamisme des activités juridiques, comptables et de gestion ainsi que des activités de services administratifs et de soutien, ces dernières intégrant notamment l'emploi intérimaire, en nette croissance depuis le début de 2014, ainsi que l'emploi au sein des entreprises de titres-services. Au total, l'emploi dans la branche n'a cependant augmenté que de 1,8 %, un taux de croissance nettement inférieur à ce que la série a connu en moyenne sur ces dernières années (+3,0 % sur la période 2003-2014). Les branches « enseignement » et « santé humaine et action sociale », stimulées par la forte croissance démographique bruxelloise de ces dernières années, ont également toutes les deux contribué à la hausse de l'emploi à Bruxelles en 2014, à hauteur de 0,1 pp. Enfin, la branche de la construction est toujours caractérisée, comme c'est le cas depuis plusieurs années maintenant, par une augmentation remarquable du nombre d'indépendants, à hauteur de 13 %.

À l'inverse, de nombreuses autres branches ont connu des destructions nettes d'emplois en 2014. Les pertes les plus importantes se sont produites dans le commerce (contraction de 1,5 % pour une contribution négative de -0,2 pp) qui, s'il reste un secteur majeur au sein de l'économie bruxelloise, voit son importance relative diminuer depuis les années 1990²⁷. Des destructions nettes d'emplois se sont également produites dans la branche des transports et de l'entreposage ainsi que dans l'administration publique, qui ont toutes les deux connu des baisses de plus de 500 emplois. La branche de l'administration publique est caractérisée par une rupture par rapport aux évolutions passées: alors qu'elle faisait partie des trois branches dynamiques en matière d'emploi ces dernières décennies tant au niveau belge que bruxellois, elle est actuellement touchée par les mesures d'économie prises par les différents niveaux de pouvoirs, qui se traduisent entre autres par le non-remplacement des départs à la retraite. L'impact est plus visible à Bruxelles du fait de la forte présence de nombreuses institutions et autorités attachées à ces différents niveaux de pouvoir, la branche représentant près d'un cinquième de l'emploi bruxellois.

La croissance de l'emploi intérieur total a été similaire au sein de la Région et au niveau national (respectivement 0,4 % et 0,3 %). Les résultats de l'analyse shift-share²⁸ présentés dans la deuxième partie du tableau 4 permettent d'expliquer ce faible différentiel. La quasi-égalité des taux de croissance est le résultat d'un effet d'efficacité négatif entièrement compensé par un effet de structure positif.

Concernant l'effet de structure positif, la sous-représentation de l'industrie à Bruxelles, ainsi que, dans une moindre mesure, celle de la construction ont joué en faveur de la Région. Il s'agit en effet des principales branches dans lesquelles des pertes d'emploi ont été enregistrées au niveau national.

De plus, alors que ces deux branches ont été caractérisées par des destructions nettes d'emploi au niveau national, elles ont affichés des taux de croissance positifs à Bruxelles, impliquant un effet d'efficacité positif pour ces deux branches. Cependant, les moins bonnes performances des branches « activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien », « information et communication » et « commerce de gros et de détail » à Bruxelles par rapport au niveau national ont finalement conduit l'effet d'efficacité en territoire négatif.

²⁵ Voir glossaire.

²⁶ Pour plus d'informations sur les évolutions sectorielles de l'emploi à Bruxelles sur les 30 dernières années, consultez le Focus de l'IBSA n°10.

²⁷ Voir le Focus de l'IBSA n°10.

²⁸ Voir glossaire pour plus d'explications sur la méthodologie utilisée pour l'analyse shift-share.

• Analyse de la conjoncture récente

Les données les plus récentes de la comptabilité régionale relatives à l'emploi intérieur portent sur 2014. Pour se faire une idée de l'évolution de l'emploi bruxellois au-delà de cette année, il faut utiliser d'autres sources de données (emploi salarié au lieu de domicile, travail intérimaire).

Parmi les statistiques qui permettent de se faire une idée des évolutions récentes de l'emploi intérieur figurent les données trimestrielles de l'ONSS²⁹ relatives à l'**emploi salarié au lieu de domicile**³⁰, qui sont disponibles jusqu'au quatrième trimestre 2015 et illustrées au graphique 23. Ce dernier reprend la croissance en glissement annuel du nombre de salariés habitant Bruxelles et de leur volume de travail en équivalents temps plein (ETP), qui intègre la durée de travail. Les deux séries sont corrigées des variations saisonnières.

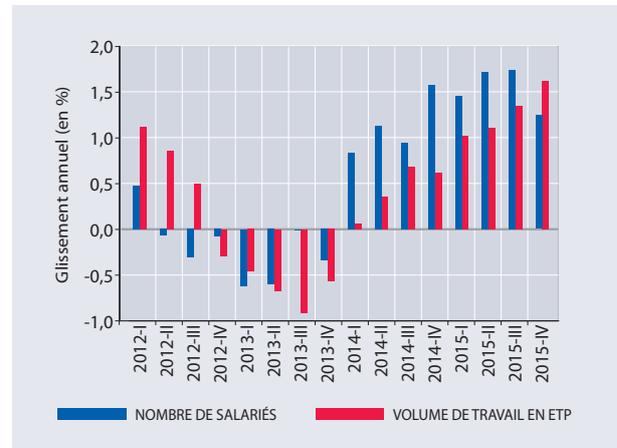
La légère amélioration conjoncturelle de l'activité économique amorcée au printemps 2013 influence favorablement le marché du travail bruxellois depuis le début de 2014. Depuis, le nombre de salariés habitant la Région ne fait qu'augmenter, à un rythme globalement de plus en plus soutenu à mesure que les trimestres passent, avec des taux de croissance atteignant jusqu'à 1,7 % en glissement annuel au deuxième et troisième trimestre 2015 (graphique 23). Cette progression s'est légèrement essoufflée au cours du dernier trimestre de l'année (+1,2 %) mais reste néanmoins dynamique au regard de l'historique de la série. Le taux de croissance annuel moyen s'élève en effet à 1 % sur la période 2003-2015 et peine à atteindre 0,6 % entre 2008 et 2013. Au final, on comptabilisait au quatrième trimestre 2015, 275 000 salariés bruxellois, sur base des données désaisonnalisées.

Sur l'ensemble de 2015, l'emploi salarié au lieu de domicile a augmenté de 1,5 %, soit plus fortement que l'année précédente (1,1 % en 2014).

La hausse est également plus marquée au sein de la Région que dans le reste du pays. En effet, le nombre de salariés en Flandre et en Wallonie, s'ils sont également en augmentation depuis le début de 2014, progressent à un rythme nettement moins rapide qu'à Bruxelles depuis la deuxième vague récessive faisant suite à la grande crise de 2008. Ainsi, entre le milieu de l'année 2011 et la fin 2015, le nombre de salariés à Bruxelles a augmenté de 2,3 %, contre à peine 0,5 % dans le reste de la Belgique.

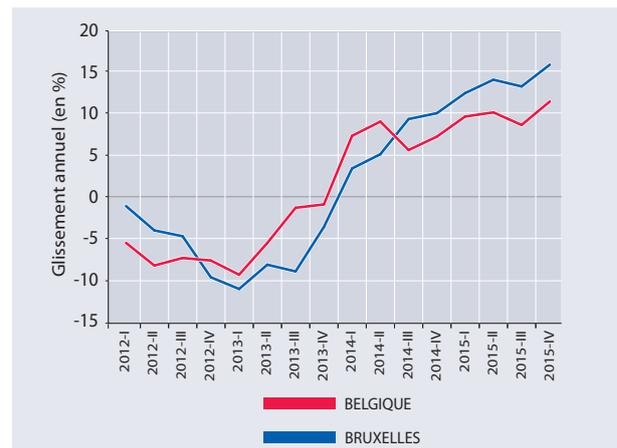
À partir du graphique 23, on peut également observer l'accélération de la progression du volume de travail, exprimé en équivalent temps plein (ETP). Si la croissance du volume de travail depuis 2014 a permis de rattraper les pertes d'emplois antérieures, les taux de croissance

GRAPHIQUE 23: Évolution du nombre de salariés bruxellois et du volume de travail en équivalents temps plein associé (séries désaisonnalisées)



Source: ONSS, calculs IBSA

GRAPHIQUE 24: Évolution du nombre d'heures prestées dans l'intérim à Bruxelles et en Belgique



Source: Federgon, calculs IBSA

de l'emploi en volume sont restés nettement inférieurs à ceux du nombre de travailleurs à l'exception du dernier trimestre 2015, impliquant que le temps de travail n'augmente pas aussi vite que le nombre de travailleurs. Il s'agit d'une observation plutôt inhabituelle en période de reprise. Cela s'explique notamment par une forte augmentation de l'emploi à temps partiel juste avant le durcissement de la réglementation relative à l'octroi d'un crédit-temps (Bureau fédéral du Plan, février 2016). La forte croissance en glissement annuel sur le dernier trimestre de l'année s'explique en partie par la baisse du chômage économique mais surtout par les grèves générales de la fin 2014 qui ont eu un impact plus important sur le volume de l'emploi que celles de la fin 2015 (ONSS, 2016).

²⁹ Office National de Sécurité Sociale.

³⁰ Il s'agit en fait du nombre de travailleurs soumis à la sécurité sociale, mais cette catégorie approche très correctement le nombre de salariés.

L'embellie sur le marché du travail bruxellois se confirme également à partir du graphique 24 qui présente une comparaison des évolutions en glissement annuel de l'indice Federgon relatif au **nombre d'heures de travail intérimaire prestées trimestriellement à Bruxelles et en Belgique**. Cette statistique offre une autre façon d'appréhender les évolutions récentes sur le marché du travail et apporte des informations supplémentaires par rapport à celle du nombre de salariés. En effet, elle est disponible avec un trimestre supplémentaire et est extrêmement sensible à la conjoncture, revêtant un caractère avancé par rapport aux autres statistiques du marché du travail (voir Baromètre conjoncturel d'octobre 2012).

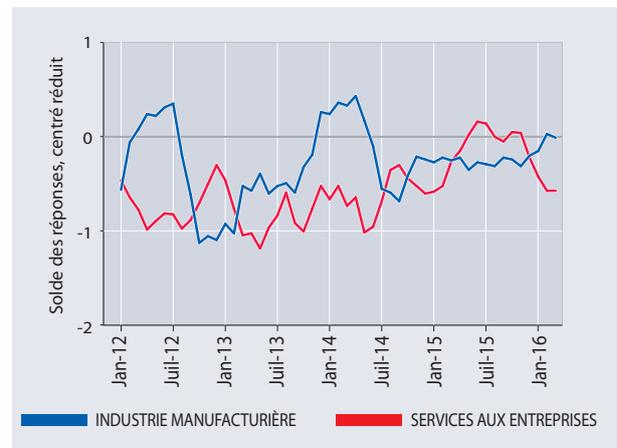
Après avoir connu des fortes réductions sur la période 2011-2013, l'activité intérimaire à Bruxelles croît de manière continue depuis le début de 2014, à des taux chaque trimestre un peu plus élevés³¹. Le travail dans le secteur intérimaire à Bruxelles a augmenté de 16 % en glissement annuel au dernier trimestre 2015, ce qui en fait un des trimestres les plus dynamiques depuis 2000. Cette croissance forte et continue a permis d'enfin rattraper le pallier de l'été 2008 et même de le dépasser, atteignant un niveau inégalé jusqu'à présent. La vitalité actuelle du travail intérimaire reflète certainement une reprise des embauches au sein des entreprises mais également les réticences des employeurs à procéder à des engagements fermes dans un climat économique incertain.

Si la croissance de l'activité intérimaire est également dynamique au niveau national, largement supérieure à ce qu'elle a connu ces quatre dernières années ainsi qu'à sa moyenne de long terme, elle reste toutefois inférieure à celle de la Région (avec des écarts de 3 à 5 pp). En conséquence, l'activité intérimaire belge n'a pas encore rattrapé le retard accumulé depuis 2008.

Cet écart de croissance peut en partie s'expliquer par la nature du travail intérimaire à Bruxelles. Ainsi, en Région bruxelloise, le travail intérimaire se concentre plus particulièrement dans le segment des employés, alors que dans le reste de la Belgique, le travail intérimaire se concentre plus dans le segment des ouvriers. Or, la croissance, tant nationale que régionale, de ces derniers trimestres est surtout attribuable au segment des employés. À Bruxelles, l'activité intérimaire dans le segment des ouvriers continue d'augmenter mais sa croissance ne cesse de faiblir depuis 2014, se rapprochant petit à petit de zéro. Ainsi, en glissement annuel, le nombre d'heures de travail des employés intérimaires a augmenté de 20 % au quatrième trimestre de 2015, contre seulement 3 % pour le segment des ouvriers. Pour la Belgique dans son ensemble, le segment des ouvriers, s'il est moins dynamique que celui des employés, ne marque pas autant le pas qu'au sein de la Région. Au dernier trimestre de 2015, les taux de croissance nationaux s'élèvent à respectivement 10 % et 13 %. Le segment des employés a par ailleurs crû plus rapidement à Bruxelles qu'en Belgique (respectivement 16 % et 9 % au troisième trimestre de 2015; et 20 % et 13 % au quatrième trimestre de 2015).

Le segment des ouvriers réagit généralement plus rapidement aux variations conjoncturelles que le segment des employés. La

GRAPHIQUE 25: **Prévisions sur l'emploi dans les principaux secteurs en RBC***



* Résultat d'enquêtes, solde de réponses, centré réduit, moyenne mobile à 3 mois

Source: BNB, calculs IBSA

perte de vitesse de la croissance du nombre d'heures prestées dans le segment ouvrier pourrait laisser à penser que le travail intérimaire en 2016 ne serait pas aussi dynamique qu'en 2015.

• Prévision

Pour résumer, il semblerait que le marché du travail bruxellois a bénéficié en 2015 de l'évolution modérée du coût du travail de ces dernières années ainsi que de l'amélioration conjoncturelle de l'activité économique de la Région entamée au printemps 2013. Ces facteurs ont participé à une croissance de plus en plus soutenue tant du nombre de Bruxellois salariés que du travail intérimaire sur l'ensemble de l'année. Par ailleurs, ces deux indicateurs ont augmenté plus vite à Bruxelles qu'en Belgique.

Or, cette dernière est également caractérisée par une croissance de l'emploi intérieur de plus en plus soutenue sur les 4 trimestres de 2015, le dernier trimestre de l'année étant caractérisé par un taux de croissance de 1 %, équivalant à la moyenne de long terme de l'indicateur. Au final, l'emploi intérieur belge a augmenté de 0,8 % en 2015, plus fortement qu'en 2014 (0,3 %). Cela correspond à 37 500 emplois supplémentaires. Cette croissance de l'emploi a été particulièrement portée par la branche de la santé humaine et de l'action sociale (contribution à la croissance de 0,3 pp) mais surtout par celle des activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien (contribution à la croissance de 0,6 pp), plus présentes à Bruxelles qu'au niveau national. En outre, des destructions nettes d'emploi sont plus particulièrement observées dans l'industrie manufacturière et dans la construction. La sous-spécialisation sectorielle de la Région dans ces branches devrait limiter les conséquences de cette évolution négative à Bruxelles.

³¹ Exception faite du troisième trimestre 2015

L'ensemble de ces éléments nous poussent à penser que l'emploi intérieur à Bruxelles devrait croître de manière plus dynamique en 2015 qu'en 2014.

Ce sentiment d'une embellie sur le marché du travail en 2015 est confirmé globalement par les résultats issus des enquêtes d'opinion mensuelles auprès des entreprises.

Les enquêtes conjoncturelles de la BNB³² comportent en effet des questions relatives aux perspectives d'embauche pour les trois mois à venir, notamment dans les branches de l'industrie et des services aux entreprises à Bruxelles. Les réponses à ces questions fournissent des indications qualitatives quant aux évolutions probables des embauches à Bruxelles. Les résultats sont représentés au graphique 25. Ils font état d'une situation contrastée en fonction de la branche qui est prise en considération.

Dans l'industrie, les prévisions en matière d'embauche sont restées pratiquement inchangées pendant près d'un an (entre l'automne 2014 et l'automne 2015). La confiance des entrepreneurs se redresse petit à petit depuis lors. Ceux-ci sont chaque mois un peu plus nombreux à souhaiter accroître leurs effectifs dans les mois à venir, l'indicateur rejoignant sa moyenne de long terme.

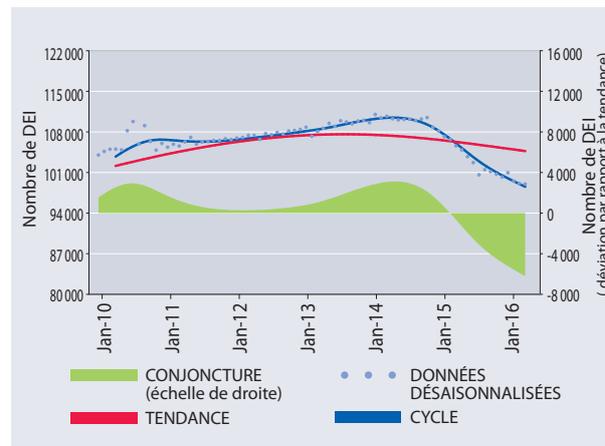
Dans le secteur des services aux entreprises, prépondérant à Bruxelles plus qu'ailleurs dans le pays, les chefs d'entreprises ont montré un regain d'optimisme en matière d'embauches au cours de la première moitié de 2015. L'indicateur a en effet grimpé de manière continue jusqu'à l'été, ce qui lui a permis de rejoindre sa moyenne de long terme. Ces perspectives positives en matière d'embauche nous confortent dans notre sentiment d'une croissance de l'emploi en 2015, plus forte qu'en 2014.

Depuis l'été 2015, les entrepreneurs du secteur des services sont petit à petit en train de revoir leur jugement à la baisse, probablement influencés par le contexte actuel, encore très incertain et sans reprise marquée de l'activité économique. Ils sont en effet de moins en moins nombreux à envisager des embauches dans les mois qui viennent, faisant repasser l'indicateur en-dessous de sa moyenne de long terme. Cette orientation à la baisse laisse présager des embauches moins importantes en 2016 qu'en 2015 dans le secteur.

Ce sentiment est renforcé par les éléments suivants :

- L'indicateur conjoncturel de l'activité économique à Bruxelles s'est retourné à la fin de 2015 et montre des signes d'affaiblissement depuis (voir section 2.1). Cet essoufflement devrait se faire ressentir dans les dynamiques d'embauche de la part des entreprises dans le courant de 2016, faisant baisser les créations nettes d'emploi à Bruxelles dans les mois à venir.
- Les dernières projections du Bureau fédéral du Plan tablent sur une croissance de l'emploi au niveau natio-

GRAPHIQUE 26: Évolution du nombre de DEI à Bruxelles



Source: Actiris, calculs IBSA

nal de 0,7 % en 2016, soit légèrement moins qu'en 2015. Au total, cela correspondrait à 31 500 emplois supplémentaires. Elles prévoient également une contraction de l'emploi dans la branche de l'administration publique, qui avait déjà reculé en 2015 de 4 200 personnes, sous l'effet entre autres du non-remplacement des départs à la retraite dans les administrations de tous les niveaux de pouvoir. Cette année, l'emploi public diminuerait moins fortement (-2 200 personnes), notamment en raison de l'augmentation des embauches dans le cadre de la politique d'asile et de migration ainsi que de la politique de sécurité et de lutte contre le terrorisme. La Région de Bruxelles-Capitale pourrait être particulièrement touchée étant donné le poids élevé de cette branche dans l'emploi à Bruxelles (voir tableau 4).

- Les premiers signes de ralentissement sur le marché du travail sont apparus en ce début d'année, l'activité intérimaire en Belgique s'étant essoufflée au mois de février sur base mensuelle, bien que l'activité affiche encore une hausse de 5,7 % à un an d'écart.

B. Chômage

• Analyse de la conjoncture récente

En février 2016, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)³³ inscrits auprès d'Actiris est pour la première fois depuis juillet 2009, tombé à nouveau sous la barre des 100 000 personnes. Cette baisse s'est poursuivie en mars 2016. Selon les derniers chiffres disponibles, on dénombrait dans la Région bruxelloise 99 365 DEI à la fin mars 2016.

^{32,33} Voir glossaire.

Comme l'illustre le graphique 26, le nombre de DEI est en baisse constante depuis novembre 2014. Après correction des variations saisonnières, on dénombrait en fait 99 191 DEI au mois de mars 2016. Ce qui signifie que le nombre de DEI a reculé de 2 804 unités par rapport au mois d'août 2015 (dernier mois disponible lors de la parution du précédent Baromètre conjoncturel), soit une baisse de 2,7 %. Le graphique illustre également une intensification du recul du chômage ces derniers mois. Cette accélération, amorcée il y a déjà plus d'un an, influence les estimations de la tendance à long terme qui ont été revues à la baisse, cette tendance présentant même un retournement depuis le début de 2014. Sur base annuelle, le nombre de DEI a reculé de 6,4 % par rapport à mars 2015.

On constate également une baisse du nombre de DEI dans les deux autres Régions. La baisse la plus notable a été enregistrée en Région wallonne, qui fin février 2016 affichait un repli sur base annuelle du nombre de DEI de -7,0 %. Ce recul est moins marqué en Région flamande et s'élève à -3,0 % par rapport au mois de février 2015.

Le redressement du marché du travail en 2015 se traduit également dans l'évolution du nombre de DEI inscrits auprès d'Actiris sur une base annuelle. En 2015, le nombre de DEI a reculé de 6,5 % en moyenne, soit 7 124 unités de moins par rapport à 2014. Ce repli bénéficie tant aux hommes (-6,4 %) qu'aux femmes (-6,5 %). Chaque catégorie d'âge enregistre également un recul du nombre de demandeurs d'emploi inscrits sur base annuelle, à l'exception des plus de 50 ans (+1,5 %). Cette hausse est la conséquence immédiate de plusieurs changements législatifs concernant la disponibilité de demandeurs d'emploi plus âgés. Depuis le 1^{er} janvier 2015, tous les chômeurs complets et les personnes en régime de chômage avec complément d'entreprise doivent rester disponibles pour le marché du travail, indépendamment de leur âge. Tant le nombre de chômeurs de courte durée (moins de 6 mois au chômage) que les chômeurs de longue durée (1 an ou plus au chômage), qui sont moins sensibles aux évolutions de la conjoncture, ont enregistré une baisse sur base annuelle, de respectivement 7,0 % et 5,5 %.

En dépit de la conjoncture favorable sur le marché du travail et de l'évolution positive du nombre de DEI pour l'année 2015, la crise des migrants a eu un impact sur l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi inscrits chez Actiris sous un statut de réfugié. En 2015, 1 863 personnes en moyenne se sont inscrites sous le statut de réfugié, soit une hausse de 32,2 % en moyenne sur base annuelle. Les derniers chiffres de mars 2016 confirment cette tendance haussière. Ainsi, le nombre de demandeurs d'emploi sous le statut de réfugié de l'ONU dans la Région de Bruxelles-Capitale a augmenté en mars 2016 de 38,7 % par rapport à mars 2015 et de 76,3 % au cours des 24 derniers mois. Il

est attendu que cette tendance haussière soit encore plus marquée en 2016 et 2017. Certains facteurs, comme le taux de reconnaissance des demandeurs d'asile en tant que réfugiés et la durée totale de la procédure administrative, pourraient toutefois atténuer, voire ralentir l'impact du flux entrant de réfugiés³⁴.

Le recul du chômage total dans la Région de Bruxelles-Capitale est en partie lié au renforcement des procédures d'activation des demandeurs d'emploi, ainsi qu'aux changements apportés à la réglementation relative à l'allocation d'insertion professionnelle. Ces changements interviennent aux niveaux suivants :

- Les évaluations effectuées par l'ONEM pendant le stage d'insertion professionnelle. Les demandeurs d'emploi qui entament leur stage d'insertion professionnelle à partir du 1^{er} août 2013 doivent pouvoir présenter deux évaluations positives de l'ONEM concernant leurs efforts de recherche pour, à la fin du stage, pouvoir prétendre à l'allocation d'insertion.
- La limitation du droit aux allocations d'insertion à 3 ans.

Entre janvier et décembre 2015, l'ONEM a enregistré dans la Région de Bruxelles-Capitale 4 785 exclusions du droit aux allocations d'insertion en raison d'une limitation dans le temps. Le nombre de jeunes de moins de 25 ans affectés par cette limitation à 3 ans est relativement limité (à savoir 8,6 %), alors que la catégorie d'âge des 25 à 39 ans représente 3/4 des exclusions. Environ un quart de ces demandeurs d'emploi exclus se sont inscrits 1 an après leur exclusion en tant que DEI auprès d'Actiris (environ 30 % dans le cas des jeunes de moins de 25 ans).

L'amélioration de la conjoncture économique depuis le printemps 2013 et le redressement du marché du travail inhérent expliquent également le repli du chômage à Bruxelles. Ainsi, l'emploi en Belgique a augmenté de 0,8 % entre 2014 et 2015, dépassant la hausse enregistrée entre 2013 et 2014 (à savoir 0,3 %, voir tableau 2). Le marché du travail bruxellois, qui a initié une reprise en 2014, affiche un rythme de croissance modéré en 2015. Le nombre d'emplois créés en 2015 serait légèrement supérieur à celui de 2014, grâce notamment au dynamisme de l'intérim. Cependant, en l'absence de reprise dynamique de l'activité économique, le nombre d'emplois créés reste limité. La situation semble se compliquer davantage à la fin de 2015. Autant d'éléments qui portent à croire que si la création d'emplois devait encore augmenter en 2016, elle le fera probablement à un rythme plus modéré que celui de 2015 (voir section précédente).

³⁴ Bureau fédéral du Plan et la Direction générale Statistique (mars 2016).

Différents indicateurs soulignent également une meilleure insertion sur le marché du travail, et tout particulièrement dans le cas des jeunes. Ainsi, les mouvements de sortie vers l'emploi entre 2014 et 2015 ont augmenté de 6,0 % pour l'ensemble des DEI. Cette progression atteint 8,0 % pour les jeunes en rythme annuel.

Enfin, la mise en place d'un certain nombre de mesures liées au chômage à Bruxelles, comme la Garantie jeunes, expliquent également le net repli du nombre de DEI, et ce tout particulièrement chez les jeunes, comme expliqué plus en détail ci-après.

Les graphiques 27 et 28 donnent les contributions à la croissance annuelle du nombre de DEI des différentes catégories de chômeurs par classe d'âge et niveau d'étude. L'analyse porte essentiellement sur les données parues depuis la sortie du Baromètre conjoncturel d'octobre, à savoir celles du dernier trimestre 2015 et du premier trimestre 2016.

Les deux graphiques traduisent bien la diminution du nombre de demandeurs d'emploi évoquée plus haut, avec cependant une répartition différente des contributions pour les deux caractéristiques étudiées.

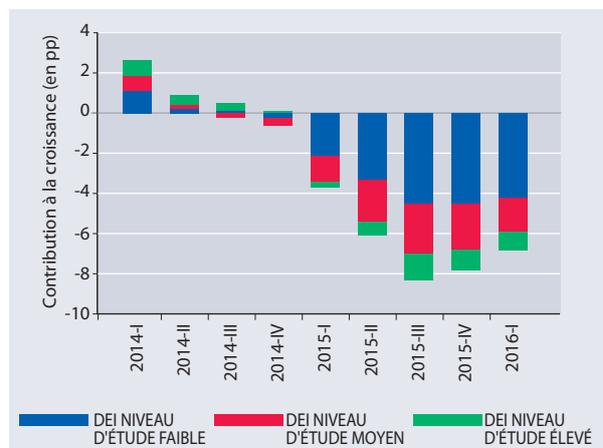
Selon l'analyse par niveau d'étude, toutes les catégories contribuent au repli du nombre de DEI. Vu que plus de six DEI sur dix sont faiblement qualifiés à Bruxelles, plus de la moitié de la réduction totale du nombre de DEI touche les faiblement qualifiés. Le repli par niveau d'étude affiche les mêmes proportions, en étant cependant légèrement plus prononcé pour les moyennement qualifiés. La tendance constatée fin 2015 se poursuit en 2016. Au cours de ces 12 derniers mois, le nombre de DEI faiblement qualifiés a reculé de 6,1 %, le nombre de moyennement qualifiés de 6,3 % et le nombre de hautement qualifiés de 6,8 %.

L'analyse par catégorie d'âge montre que depuis le dernier trimestre de 2015, pratiquement toutes les catégories d'âge ont assisté à un repli du nombre de DEI. Sur base annuelle, c'est le nombre de DEI de moins de 25 ans qui a enregistré la baisse la plus forte, de 10,9 % en mars 2016, contre un repli de 6,2 % du nombre de DEI de 25 à 50 ans et une baisse de 3,8 % des DEI de plus de 50 ans.

En 2016, la tendance baissière notable du nombre de DEI de moins de 25 ans s'est poursuivie. Les jeunes sont généralement plus sensibles à la conjoncture et réagissent plus rapidement aux fluctuations du marché du travail. Ils sont également davantage représentés dans le secteur intérimaire, qui est aussi très sensible à la conjoncture.

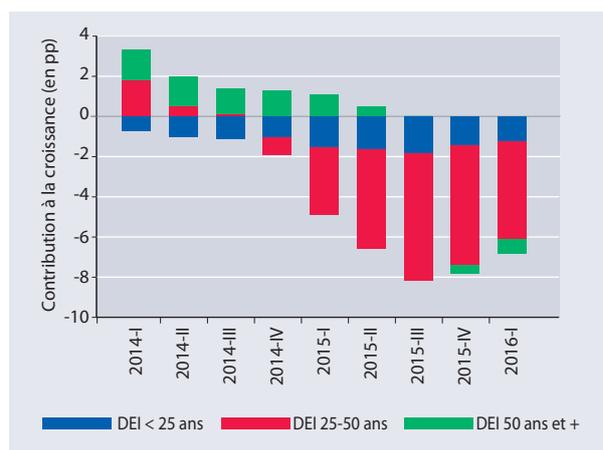
Le repli du chômage des jeunes à Bruxelles est également le résultat de la politique menée dans le cadre de la Garantie jeunes. Le mouvement de sortie de jeunes vers l'emploi en 2015 a ainsi augmenté de 8,0 % sur base annuelle. Le nombre de jeunes suivant un stage, comme un stage d'insertion en entreprise, et le nombre de jeunes suivant une Formation Professionnelle Individuelle en entreprise (FPI)

GRAPHIQUE 27: Contribution à la croissance annuelle du nombre de DEI par niveau d'étude



Source: Actiris, calculs IBSA

GRAPHIQUE 28: Contribution à la croissance annuelle du nombre de DEI par classe d'âge



Source: Actiris, calculs IBSA

continuent de croître. Dans le cadre précis de cette mesure, le nombre de stagiaires en stage d'insertion en entreprise est passé de 148 en 2013 à 649 en 2014. En 2015, 931 stagiaires ont commencé un stage d'insertion, soit une progression de 43,5 % par rapport à 2014.

Pour terminer, quelques changements législatifs expliquent également la baisse du nombre de demandeurs d'emploi. En marge des récents changements apportés au système de chômage mentionnés ci-avant, citons également quelques changements spécifiques concernant l'âge d'obtention d'une allocation. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2015, un jeune doit introduire à l'ONEM sa demande d'allocation d'insertion suivant un stage d'insertion professionnelle avant son 25^e anniversaire (auparavant, c'était avant son 30^e anniversaire). En outre, depuis le 1^{er} septembre 2015, le jeune de moins de 21 ans qui demande une allocation d'insertion doit être titulaire d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur (ou avoir terminé avec fruit une formation alternative). Même s'il est encore trop tôt pour évaluer

l'impact de ces deux derniers changements sur l'évolution du nombre de jeunes inscrits chez Actiris, un léger repli du nombre d'inscriptions a déjà été constaté par Actiris.

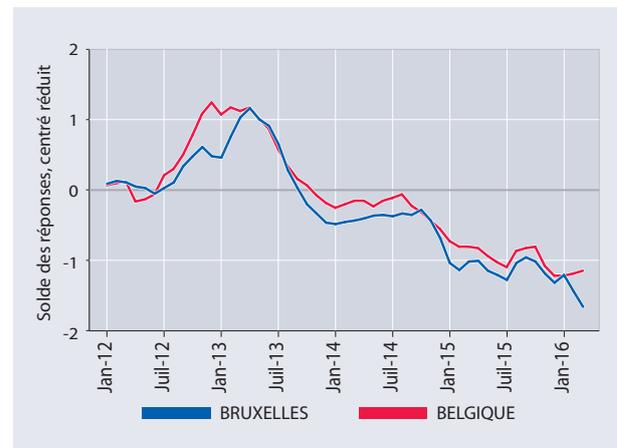
• Prévisions

Sur la base des prévisions pour 2016 exposées dans les autres parties de ce Baromètre, qu'elles concernent l'activité économique ou l'emploi, le recul du chômage dans la Région de Bruxelles-Capitale devrait être freiné dans les mois à venir. Ce sentiment est renforcé par le fait que les changements apportés au niveau de la réglementation du chômage devraient continuer de réduire le nombre de DEI dans les statistiques dans les mois à venir, de manière moins prononcée toutefois. Les mesures adoptées dans le cadre de la Garantie jeunes auront également une influence positive sur les chiffres du chômage à Bruxelles. La poursuite de l'augmentation du nombre de réfugiés reconnus à la suite de la récente crise migratoire aura cependant également des retombées, négatives cette fois, sur le nombre de DEI.

Les ménages bruxellois sont de plus en plus optimistes face à l'évolution du chômage dans les douze mois à venir (graphique 29). Ces données sont extraites de l'enquête de confiance que la BNB organise chaque mois auprès des ménages belges (dont un échantillon représentatif de ménages bruxellois) afin de connaître leur opinion sur la situation économique en général, mais également sur leur propre situation financière³⁵. Les ménages sont notamment interrogés sur la manière dont ils pensent que le chômage va évoluer dans les mois à venir.

Il ressort du graphique 29 que tant l'indicateur national que le régional, traduisant le sentiment des ménages, sont en repli depuis l'automne 2014 et légèrement inférieurs à leur moyenne de long terme³⁶. L'indicateur bruxellois a atteint un seuil qu'il n'avait jamais touché auparavant. En d'autres termes, jamais aussi peu de ménages bruxellois n'avaient pensé que le chômage allait augmenter dans les mois à venir. Les ménages bruxellois se différencient des ménages belges à ce propos, l'indicateur au niveau national augmentant, de manière modérée cependant.

GRAPHIQUE 29: Évolution du chômage au cours des douze prochains mois*



* Résultats d'enquête, solde de réponses, centré réduit, moyenne mobile à 3 mois

Source: BNB, calculs IBSA

Dans les mois à venir, la poursuite de la baisse du nombre de DEI d'une part et le ralentissement de croissance attendu de la population en âge de travailler d'autre part donneront lieu à un recul du taux de chômage à Bruxelles dans les mois à venir. Le taux de chômage à Bruxelles a déjà nettement diminué, passant de 18,5 % en 2014 à 17,5 % en 2015.

Enfin, les événements tragiques du 22 mars à Bruxelles (les attentats qui ont eu lieu à l'aéroport de Bruxelles-National et dans la station de métro de Maelbeek) peuvent avoir à court terme des retombées négatives sur l'économie belge. Les secteurs du tourisme, de l'horeca, du transport et des événements pourraient être particulièrement touchés. Les retombées seront plus marquées à Bruxelles ainsi que dans sa périphérie. Il n'est pas à exclure que ces éléments tempèrent la baisse du chômage observée en 2015 et début de 2016. Selon les experts, ce type d'événements ne devraient cependant avoir qu'un impact à court terme et n'ont pas d'influence permanente sur l'activité économique. On peut donc en déduire que le chômage devrait normalement poursuivre sa tendance baissière en 2016, même si un ralentissement n'est pas à exclure dans les mois à venir.

³⁵ Voir glossaire.

³⁶ À noter toutefois que les données nécessaires au calcul de cet indicateur ne sont collectées que depuis janvier 2009, en plein milieu de l'éclatement de la crise économique et financière. Depuis, l'activité économique n'a jamais réellement repris. La moyenne de la série doit donc être interprétée en tenant compte du climat particulier qui sévit depuis le début de la collecte des données.

Glossaire

• Cessations d'entreprises

Nombre d'entreprises assujetties à la TVA qui ont perdu cette qualité pendant la période de référence.

• Contribution à la croissance (en pp)

La contribution à la croissance d'une composante C à un agrégat A est définie comme le produit du taux de croissance de cette composante par son poids dans l'agrégat à la période précédente.

La formule pour la contribution à la croissance d'une composante C à un agrégat A au temps t, est la suivante :

$$\frac{C_t - C_{t-1}}{A_{t-1}}$$

Son résultat est exprimé en point de pourcentage.

• Créations d'entreprises

Somme du nombre de nouveaux assujettis à la TVA et de ré-assujettissements d'entreprises soumises à la TVA durant la période considérée.

• Demandeur d'emploi inoccupé (DEI)

Personne sans emploi rémunéré inscrite comme demandeuse d'emploi auprès d'un service public d'emploi (Source: Actiris).

• Emploi intérieur

Emploi des personnes travaillant sur un territoire donné, qu'elles y résident ou non. Les statistiques de l'emploi intérieur utilisées dans ce Baromètre conjoncturel proviennent des données de la comptabilité régionale. Elles ne comprennent notamment pas les agents des institutions internationales considérées comme extraterritoriales.

À ne pas confondre avec la population active occupée d'une région qui regroupe l'ensemble des travailleurs résidant dans cette région.

• Encours de crédit

Montant total des crédits octroyés par les établissements bancaires belges aux entreprises non-financières jusqu'à ce jour, et dont le terme n'est pas encore échu.

• Enquête auprès des consommateurs de la BNB

La BNB réalise mensuellement, pour le compte de la Commission européenne, une enquête de confiance auprès des consommateurs ayant pour but d'établir un indice national de la confiance de ceux-ci. Cette enquête sonde les ménages quant à leur perception du climat économique et leurs intentions personnelles en matière de dépenses et d'épargne. Plus spécifiquement, cinq thèmes sont abordés dans cette enquête d'opinion : la situation économique générale, la situation financière personnelle, la capacité d'épargne, les intentions en matière d'achat de biens de consommation durables et les intentions en matière d'achat/de construction ou d'amélioration du logement. L'indicateur synthétique de la confiance des ménages est ensuite calculé au départ des soldes des réponses portant d'une part sur la perception des consommateurs au cours des douze prochains mois de la situation économique et du chômage et d'autre part, sur la situation financière et l'épargne du ménage au cours des douze prochains mois.

• Enquête de conjoncture de la BNB

La BNB mène mensuellement des enquêtes qualitatives de conjoncture auprès d'un échantillon de chefs d'entreprise dans le but de se faire une idée de leur appréciation de la situation économique actuelle et à venir. On y retrouve des questions aussi variées que leur appréciation quant aux stocks et carnets de commande, à l'évolution de ces derniers ou encore à leurs prévisions d'emploi et de demande. Le calcul de chacune des séries se base essentiellement sur la somme des soldes des réponses (différence entre le pourcentage des participants ayant déclaré une augmentation et ceux signalant une diminution). Depuis le premier janvier 2007, la taille de l'échantillon relatif à la Région de Bruxelles-Capitale a été augmentée afin de mieux rendre compte des réalités de la Capitale.

• Équivalent temps plein (ETP)

L'équivalent temps plein est une unité de mesure permettant de comparer des statistiques sur l'emploi malgré des

différences dans les heures de travail prestées. Il est défini comme étant le rapport entre le nombre d'heures travaillées par un individu et le nombre moyen d'heures effectuées par un travailleur à temps plein. Ainsi par exemple, un travailleur à temps plein (soit 40 heures par semaine) correspond à un ETP, tandis qu'une personne travaillant à temps partiel à hauteur de 20 heures par semaine correspond à 0,5 ETP. Le nombre de travailleurs d'une entreprise, d'une activité ou d'un pays peut être additionné et exprimé en équivalents temps plein (Source: Eurostat).

• Euribor (Euro Interbank Offered Rate)

Il s'agit du taux d'intérêt moyen auquel un échantillon de banques européennes s'accordent des prêts entre elles, pour une échéance donnée.

• Évolution en volume/évolution en valeur

« Pour observer l'évolution réelle de l'activité économique (production, consommation,...) il est nécessaire de tenir compte des effets de l'inflation. On distingue ainsi les évolutions à prix courants (sans correction de l'effet de l'inflation) des évolutions à prix constants (avec correction de l'effet de l'inflation). Dans le premier cas il s'agit d'une évolution en valeur et dans le second d'une évolution en volume » (Source: INSEE).

• Glissement annuel (en %)

Une évolution en glissement annuel compare la valeur d'une grandeur à deux dates, séparées d'un an. Ainsi, à partir de données trimestrielles, le glissement annuel d'une variable X à un trimestre T donné est calculé à partir de la formule suivante :

$$\text{Taux de croissance} = \frac{X_T - X_{T-4}}{X_{T-4}}$$

• Glissement trimestriel (en %)

Une évolution en glissement trimestriel compare la valeur d'une grandeur à un trimestre d'intervalle. Ainsi, le glissement trimestriel d'une variable X à un trimestre T donné est calculé à partir de la formule suivante :

$$\text{Taux de croissance} = \frac{X_T - X_{T-1}}{X_{T-1}}$$

• Indicateur synthétique conjoncturel

L'indicateur synthétique conjoncturel est un indicateur coïncident qui a pour objectif de donner une information quantitative mensuelle globale caractérisant le climat des affaires au sein de la Région tel qu'il est perçu par les entreprises bruxelloises.

À cet effet, cet indicateur est construit à partir des soldes de réponses de toutes les questions posées dans le cadre de l'enquête de conjoncture réalisée mensuellement auprès des entreprises bruxelloises. Pour plus d'informations concernant cet indicateur, se référer au Baromètre conjoncturel d'octobre 2012.

• Point de pourcentage (pp)

Le point de pourcentage est l'unité de la différence absolue entre deux chiffres exprimés en pourcents. Ainsi, entre un taux de chômage de 12,3 % une année et de 15,6 % une autre, la différence est de 3,3 points de pourcentage.

• Services avancés à la production

Il s'agit de services aux entreprises avec une forte composante connaissances, non seulement innovatrices mais jouant également un rôle fondamental dans la capacité d'innovation du tissu productif des économies régionales développées (Antonelli, 1999; Miles, 1995; Den Hertog et Bilderbeek, 1998). Concrètement, il s'agit dans le cadre de l'analyse conjoncturelle du Baromètre des activités financières, des activités spécialisées et administratives, des activités relatives à l'information et à la communication ainsi que des activités immobilières.

• Shift-share

L'analyse shift-share consiste à décomposer un différentiel de croissance global (entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Belgique dans notre cas) en deux termes :

- le premier terme mesure l'**effet de structure** en supposant que les taux de croissance par branche sont identiques à ceux enregistrés à l'échelle nationale; le différentiel pour la Région s'explique alors par les écarts observés au niveau du poids des différentes branches dans l'activité économique;
- le second terme mesure l'**effet d'efficacité** en supposant que les poids de chaque branche sont égaux à ceux enregistrés au niveau national; le différentiel pour Bruxelles s'explique alors par les écarts de croissance observés au sein des différentes branches.

Le premier terme mesure donc la part du différentiel de croissance attribuable au fait que la structure d'activité est différente, tandis que le second terme mesure la part du différentiel de croissance attribuable aux différences de performance dans les branches à structure d'activité identique.

• Taux de cessation d'entreprises

Le taux de cessation d'entreprises est le rapport entre d'une part, le nombre de cessations d'entreprises soumises à la TVA et, d'autre part, le nombre moyen d'entreprises actives assujetties à la TVA durant la période considérée.

• Taux de création d'entreprises

Le taux de création d'entreprises est le rapport entre d'une part, le nombre de nouveaux assujettis à la TVA et de ré-assujettissements d'entreprises soumises à la TVA et, d'autre part, le nombre moyen d'entreprises actives assujetties à la TVA durant la période considérée.

• Taux de chômage

Le taux de chômage représente le pourcentage de chômeurs dans la population active, sur la base de la définition de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). La population active représente le nombre total des personnes ayant un emploi ou étant au chômage. Les chômeurs sont les personnes âgées de 15 à 74 ans qui:

- sont sans travail pendant la semaine de référence,
- sont disponibles à commencer à travailler dans les deux semaines suivantes,
- qui soit ont été à la recherche active d'un travail pendant les quatre semaines précédentes, soit qui ont trouvé un travail à commencer dans les trois mois suivants (Source: Eurostat).

Références

- Actiris (avril 2016), « Évolution du marché de l'emploi bruxellois – Rapport mensuel – mars 2016 », Actiris.
- Actiris (mars 2016), « Évolution du marché de l'emploi bruxellois – Rapport mensuel – février 2016 », Actiris.
- Banque nationale de Belgique (février 2016a), « Comptes régionaux 2014 », Institut des Comptes Nationaux.
- Banque nationale de Belgique (février 2016b), « Rapport 2015 », BNB.
- Banque nationale de Belgique (janvier 2016), « Rapport 2015-Préambule. Développement économiques et financiers. Réglementation et contrôle prudentiels », BNB.
- Banque nationale de Belgique (décembre 2015), « La sensibilité à la crise du financement des PME en Belgique », Revue économique, BNB.
- Bureau fédéral du Plan (mars 2016), « Perspectives économiques 2016-2021 – Version de mars 2016 », Institut des Comptes Nationaux.
- Bureau fédéral du Plan (février 2016), « Budget économique – Prévisions économiques 2016 », Institut des Comptes Nationaux.
- Bureau fédéral du Plan et Direction générale Statistique (mars 2016), « Perspectives démographiques 2015-2060 – Population, ménages et quotients de mortalité prospectif », BfP et DGS.
- Confédération Construction (janvier 2016), « Le baromètre mensuel construction. Janvier 2016 – Communiqué de presse », Confédération Construction.
- Federgon (2016), « Rapport trimestriel Q4/2015 », Federgon.
- Federgon (2015), « Rapport trimestriel Q3/2015 », Federgon.
- Fonds monétaire international (avril 2016), « Perspectives de l'économie mondiale: Avril 2016 », FMI.
- Graydon Belgium (janvier 2016), « Studie faillissementen – Jaar 2015 », Graydon Belgium.
- Graydon Belgium (octobre 2015), « Comportement de paiement – Q3 2015 », Graydon Belgium.
- IFO, INSEE et ISTAT (janvier 2015), « Eurozone economic outlook: La reprise résiste aux risques », Istat.
- INSEE (mars 2016), « Note de Conjoncture – Mars 2015 », INSEE.
- Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (novembre 2015), « Baromètre conjoncturel de la Région de Bruxelles-Capitale N°30 », IBSA.
- Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (avril 2015), « Baromètre conjoncturel de la Région de Bruxelles-Capitale N°29 », IBSA.
- Michiels P.-F. (décembre 2015), « Secteur tertiaire à Bruxelles: quelles activités soutiennent la croissance », Focus de l'IBSA n°10, IBSA.
- Natixis Economic Research (mars 2016a), « Zone euro: le keynésianisme élémentaire l'a-t-il emporté sur l'analyse depuis la crise de 2008 », Flash Économie n°350, Natixis.
- Natixis Economic Research (mars 2016b), « Faut-il encore se reposer sur le soutien de la demande? », Flash Économie n°257, Natixis.
- Observatoire du crédit aux sociétés non financières (février 2016), « Évolution des crédits aux entreprises au quatrième trimestre de 2015 », BNB.
- OCDE (février 2016), « Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE », OCDE.
- OFCE (avril 2016), « Petite reprise après grande crise – Perspectives 2016-2017 pour l'économie mondiale », OFCE.
- Office National de Sécurité Sociale (2016a), « Estimations rapides de l'emploi salarié pour le quatrième trimestre 2015 », ONSS.
- Office National de Sécurité Sociale (2016b), « Estimations rapides de l'emploi salarié pour le troisième trimestre 2015 », ONSS.
- Office National de Sécurité Sociale (2015), « Estimations rapides de l'emploi salarié pour le deuxième trimestre 2015 », ONSS.

Liste des tableaux

TABLEAU 1:	Perspectives internationales	5
TABLEAU 2:	Chiffres-clés pour la Belgique	7
TABLEAU 3:	Évolution de la valeur ajoutée en volume dans les principales branches d'activité en 2014	9
TABLEAU 4:	Évolution de l'emploi intérieur bruxellois dans les principales branches d'activité en 2014	22

Liste des graphiques

GRAPHIQUE 1:	Cours du pétrole et taux de change euro/dollar	6
GRAPHIQUE 2:	Production industrielle et commerce dans le monde	6
GRAPHIQUE 3:	Indicateur de sentiment économique en zone euro et en Belgique (données désaisonnalisées)	8
GRAPHIQUE 4:	Indicateur synthétique conjoncturel	11
GRAPHIQUE 5:	Évolution conjoncturelle de l'indice national de production industrielle	12
GRAPHIQUE 6:	Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Cokéfaction et raffinage, RBC	12
GRAPHIQUE 7:	Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Industrie, RBC	12
GRAPHIQUE 8:	Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Construction, RBC	14
GRAPHIQUE 9:	Évaluation des carnets d'ordres dans la construction en Belgique	14
GRAPHIQUE 10:	Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Transports et entreposage, RBC	14
GRAPHIQUE 11:	Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Commerce de gros, RBC	15
GRAPHIQUE 12:	Perspectives de demande à trois mois dans le commerce	15
GRAPHIQUE 13:	Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Information et communication, RBC	16
GRAPHIQUE 14:	Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Activités spécialisées, scientifiques et techniques et de services administratifs et de soutien, RBC	16
GRAPHIQUE 15:	Perspectives d'activité dans les services aux entreprises	16
GRAPHIQUE 16:	Encours et flux effectifs de crédits en Belgique	17
GRAPHIQUE 17:	Taux d'intérêt de référence pour la marge d'intermédiation bancaire	17
GRAPHIQUE 18:	Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Commerce de détail, RBC	18
GRAPHIQUE 19:	Prévisions d'achats importants des ménages	18
GRAPHIQUE 20:	Évolution conjoncturelle des créations d'entreprises en RBC	19
GRAPHIQUE 21:	Évolution conjoncturelle des cessations d'entreprises en RBC	20
GRAPHIQUE 22:	Évolution conjoncturelle des faillites en RBC	20
GRAPHIQUE 23:	Évolution du nombre de salariés bruxellois et du volume de travail en équivalents temps plein associé (séries désaisonnalisées)	24
GRAPHIQUE 24:	Évolution du nombre d'heures prestées dans l'intérim à Bruxelles et en Belgique	24
GRAPHIQUE 25:	Prévisions sur l'emploi dans les principaux secteurs en RBC	25
GRAPHIQUE 26:	Évolution du nombre de DEI à Bruxelles	26
GRAPHIQUE 27:	Contribution à la croissance annuelle du nombre de DEI par niveau d'étude	28
GRAPHIQUE 28:	Contribution à la croissance annuelle du nombre de DEI par classe d'âge	28
GRAPHIQUE 29:	Évolution du chômage au cours des douze prochains mois	29

© 2016 Service public régional de Bruxelles – Tous droits réservés

E.R.: C. Lamouline, Secrétaire général
Service public régional de Bruxelles,
Boulevard du Jardin Botanique, 20 – 1035 Bruxelles

Éditions IRIS – D/2016/6374/257



ISBN 9078580011